

# L'Echo des Iles





# Sommaire

*Le mot du maire* ..... 3

*Vie communale* ..... 4

ERDF ..... 4

Législation, communications diverses ..... 4-7

Orientations budgétaires ..... 8

Nouvelles embauches ..... 9

Travaux ..... 9

Hommages ..... 9

Bibliothèque municipale ..... 10

Environnement ..... 11

Événements de la commune ..... 12

La commune en images ..... 12

Social ..... 13

*Vie scolaire* ..... 16

Une année

à l'École élémentaire Benoît Chamoux ..... 16

Une sortie des CM2 ..... 17

Cantine et garderie périscolaire ..... 18

*Vie associative* ..... 19

Les Pompiers ..... 19

Comité des Fêtes ..... 20

Mer et Montagne ..... 20

La R'Biolle ..... 21

A.C.C.A. .... 21

Arenthon Environnement ..... 22

*Vie intercommunale* ..... 23

CCPR ..... 23

Point d'accès au droit ..... 24

Syndicat d'eau Arenthon-Saint-Pierre ..... 24

SIVU - Espace nautique des Foron ..... 25

Centre de loisirs sans hébergement ..... 26

*Comptes rendus* ..... 27

Conseil municipal du 14/12/2009 ..... 27

Conseil municipal du 11/01/2010 ..... 29

Conseil municipal du 01/02/2010 ..... 30

Conseil municipal du 01/03/2010 ..... 34

Conseil municipal du 12/04/2010 ..... 36

Conseil municipal du 03/05/2010 ..... 41

*Etat-Civil* ..... couverture

*Nous précisons que toutes les photos qui paraissent dans les échos des îles sont prises sur la commune d'Arenthon.*

*Photos de couverture : Yvan Blaha - JP Moncelon*

## Infos pratiques

### *Coordonnées de la mairie:*

Adresse: 22, route de Reignier

Téléphone: 04 50 25 51 87

Fax: 09 70 62 36 70

e-mail: [commune.arenthon@orange.fr](mailto:commune.arenthon@orange.fr)

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous): le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous.

### *Pour contacter l'équipe municipale:*

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent!

Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail [commune.arenthon@wanadoo.fr](mailto:commune.arenthon@wanadoo.fr)

### *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):*

pour rencontrer des membres du CCAS : prendre rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat de la Mairie.

### *Horaires d'ouverture au public:*

Lundi: 9 h 00 - 12 h 00

Mardi: 14 h 00 - 18 h 30

Mercredi: 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi: 14 h 00 - 19 h 00



## Le mot du Maire

Comme vous pouvez le voir l'équipe de la commission communication – animation est toujours aussi dynamique et motivée pour élaborer ce magnifique bulletin qui vous permet de suivre la vie communale. Un grand bravo à tous.

En avril 2010, le budget a été voté. Aucune augmentation des impôts n'a été nécessaire. Les dépenses de fonctionnement bien réfléchies vont permettre de maintenir et même d'améliorer les services à la population. Cette année un service Jeunesse sera instauré : nos journées « Jeunes » en collaboration avec Scientrier sont maintenues sur une semaine début Juillet.

Grâce au Contrat d'Aide à l'Emploi, nous allons à partir de Septembre avoir un Educateur Sportif Territorial qui travaillera en collaboration avec les enseignants et les élus ; il va faire le sport à l'école et pendant les vacances scolaires développera des animations pour nos Jeunes de 12 à 17 ans ; nous avons un site idéal pour développer diverses activités pour les jeunes de notre village.

Malheureusement, depuis plusieurs mois, ce site est vraiment maltraité par une minorité d'individus qui s'obstine à casser le matériel, les vitres du hangar et aussi à cambrioler le vestiaire du club de Foot. Ces actes d'incivisme sont graves ; cela coûte à la collectivité donc à nous tous. Nous avons fait et nous allons faire de gros efforts pour que notre village soit agréable à vivre et je trouve déplorable qu'une poignée de personnes ne connaisse pas le mot : RESPECT. Il est vrai, le respect a un peu disparu de notre société basée de plus en plus sur l'individualisme.

Je vais arrêter là ma leçon de moral, mais croyez-moi que pour nous élus, ces actes de vandalisme sont difficiles à supporter. Malgré ces moments de désespacements, je tiens à vous rassurer : nous allons poursuivre nos projets avec ferveur afin que les Arentthonnaises et Arentthonnais aient un cadre de vie encore plus agréable.

L'été étant bientôt là, bonnes vacances à tous.

Alain VELLUZ





Gestionnaire  
Du Réseau de Transport d'Électricité



### Attention, l'été, la prudence ne part pas en vacances

#### Sous les lignes, prudence, restons à distance : Rien à moins de 5 mètres

ERDF, Electricité Réseau Distribution France et RTE, Réseau de Transport de l'Electricité **renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes qui exercent des activités à proximité des lignes électriques.**

Les lignes électriques aériennes font partie du paysage et chacun a tendance à oublier leur présence. Pourtant, même sans contact direct, elles peuvent présenter un danger d'électrocution lorsqu'elles sont approchées de trop près ou qu'un objet est pointé dans leur direction, car un arc électrique, appelé amorçage, peut se produire.

**En période estivale, de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs exercées en plein air peuvent être sources de danger si certaines règles de prudence ne sont pas respectées.**

#### Sports et Loisirs

Les adeptes de sports et de loisirs en plein air cerf-volant, aéromodélisme, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, vols en ULM, deltaplane, montgolfière, parapente, planeur, doivent prendre garde à ne pas s'approcher d'une ligne. Attention aux courants qui vous portent et aux vents qui vous emportent, en dérivant vous pouvez vous rapprocher d'une ligne et provoquer un amorçage. Il ne faut jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.



#### Pêcheurs

**Attention** aux cannes à pêche, elles sont longues et souvent conductrices (fibre de carbone). ERDF et RTE rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne devront tenir leur canne à l'horizontale pour ne courir aucun danger.

#### Les Agriculteurs

Ils sont les premiers concernés dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants (irrigation avec tuyaux d'arrosage), de traitement aérien des cultures, de déchargement, stockage, élagage, abattages etc...



#### Les bâtiments et travaux publics

**Des lignes et des câbles électriques au voisinage ou en surplomb des chantiers, c'est normal et fréquent.** Les professionnels du bâtiment et des travaux publics, qui utilisent des engins de grande envergure, manipulent des outils de grande longueur (échelles, échafaudages...) et travaillent en hauteur doivent respecter les distances de sécurité, et établir une **Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT)**. Ils devront respecter les mesures de sécurité qui leur seront prescrites en réponse à leur DICT.

Des conseils et des dépliants pédagogiques sont à votre disposition sur le site internet :  
<http://www.sousleslignes-prudence.com/>

#### LES CONSEILS DE BASE DANS TOUS LES CAS SONT :

- Rappel : rien à moins de 5 mètres
- Evitez de vous approcher des lignes et restez vigilant à leur proximité.
- Ne manœuvrez pas seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur : le gabarit maximum d'un engin ne doit pas dépasser 5 mètres de haut tout compris.
- Manipulez les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.

CONTACTEZ VOTRE ORGANISME DE REFERENCE OU VOTRE AGENCE POUR DES CONSEILS PRATIQUES

Contact RTE pour les départements de Savoie et Haute-Savoie :  
RTE - GET Savoie - M. Patrick GRENIER - Tél. 04 79 89 40 01  
Site internet : [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

Contact ERDF :  
N° Dépannage - 0 810 333 074

## Législation, communications diverses

### **Nouvelles Réglementations des Cartes d'Identité:**

En complément des informations données page 5 (à détacher) du dernier Echo des Iles, pour une demande de carte d'identité et en cas de renouvellement, il n'est plus nécessaire de fournir une copie de votre Acte de Naissance. Attention: un Acte de Naissance est demandé uniquement si votre carte d'identité est une carte ancienne (Cartonnée à 2 volets) et NON sécurisée.

### **Communiqué de Presse – Demande de cartes nationales d'identité et de passeports.**

En cette période pré-estivale, le nombre de demandes de titre d'identité et de voyage s'accroît fortement et entrain une augmentation sensible des délais de délivrance. Il convient de compter un mois et demi pour une carte nationale d'identité et un peu plus d'un mois pour un passeport.

Les usagers sont invités à prendre en compte ces délais de traitement en anticipant leur demande de titre: il faut que les dossiers soient déposés en mairie au moins deux mois avant la date de départ en vacances ou du déplacement professionnel.

Pour plus d'informations et notamment pour connaître la liste des pièces à fournir, les usagers peuvent consulter le site Internet de la préfecture:

<http://www.haute-savoie.gouv.fr>  
(rubriques Vos démarches).

Concernant les mineurs, il sera demandé dans tous les cas un justificatif de l'autorité parentale de la personne faisant la demande de titre.

### **Déclarations obligatoires**

#### **• Mini Motos Quad.**

Déclaration mini-motos quad et de tout autre cyclomoteur, motocyclette, tricycle ou quadricycle à moteur non autorisés à circuler sur la voie publique

Une nouvelle obligation concernant les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h est récemment entrée en vigueur.

Désormais, les propriétaires de mini-motos et de mini-quads ont l'obligation de déclarer ces véhicules auprès du ministère de l'Intérieur.

La déclaration entraîne en retour la délivrance d'un numéro d'identification unique qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin et qui devra également figurer sur une plaque d'identification fixée sur l'engin.

Cette plaque peut être retirée temporairement dans le cadre d'une pratique sportive sur un terrain adapté.

Elle comporte 6 chiffres de couleur blanche, répartis sur 2 lignes horizontales de 3 caractères chacune, sur fond bleu (couleurs différentes de la plaque d'immatriculation).

Attention! Ce numéro d'identification n'est pas un numéro d'immatriculation et n'autorise nullement à circuler sur la voie publique.

Contrevenir à cette interdiction de circulation est passible d'une contravention de 5e classe (amende d'un montant maximal de 1500 euros).

Le fait de ne pas effectuer la déclaration et l'identification est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (amende d'un montant maximal de 750 euros).

Cette déclaration peut être effectuée soit par Internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)) soit par voie postale auprès du ministère de l'Intérieur.

La déclaration d'acquisition doit être modifiée pour:

- tout changement d'état-civil ou d'adresse,
- toute cession, vente, destruction ou vol du véhicule.

#### **• Déclaration Annuelle des Ruches.**

Le recensement apicole annuel devient à nouveau obligatoire (article 33 de la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement).

A partir du premier janvier 2010, les apiculteurs doivent obligatoirement faire la déclaration de leur rucher chaque année, et ce dès la première ruche.

Attention, en cas de vente de miel, il est obligatoire de détenir un numéro de SIRET, obtenu auprès du centre des formalités des entreprises de la Chambre d'Agriculture.

Pour les activités ne relevant pas d'un numéro SIRET, (exemple: vente familiale) il faut faire une déclaration sous forme de courrier et ce afin d'obtenir un numéro NUMAGRIT, délivré par la Direction Départementale en charge de l'apiculture ou des services vétérinaires.

Adresse: D.D.P.P. - BP 82 - 9, Rue Blaise Pascal - 74 603 SEYNOD.

La demande d'un numéro SIRET ou NUMAGRIT doit être déposée avant la première déclaration des ruches. Sans l'un de ces numéros, la déclaration ne sera pas prise en compte.

La déclaration de rucher s'effectue selon imprimé Cerfa N°. 13995\*01 - à retirer auprès du Secrétariat de la Mairie.

page 5-6 à découper  
et à classer  
dans la pochette  
en votre possession  
ARENTHON  
NOTRE VILLAGE



## ■ Législation, communications diverses

### **Chiens dangereux: le permis de détention est obligatoire**

Obligation pour les maîtres des chiens dangereux de première et deuxième catégorie d'obtenir un permis de détention auprès du Maire de la Commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside.

Outre les pièces justificatives traditionnelles à fournir, que sont :

1. le certificat d'identification du chien
2. le certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité
3. l'attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal, étant précisé que les membres de la famille du propriétaire de l'animal ou de celui qui le détient sont considérés comme tiers
4. pour les chiens mâles et femelles de première catégorie, le certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal

### **le permis de détention est conditionné à la production de deux nouvelles pièces :**

5. une **attestation d'aptitude du propriétaire ou détenteur**, délivrée à la suite d'une formation suivie auprès d'un formateur agréé : la liste des personnes habilitées pour dispenser cette formation est consultable sur le site internet de la préfecture ([www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr))
6. une **évaluation comportementale** du chien lorsque le chien est âgé de plus de 8 mois, réalisée par un vétérinaire comportementaliste habilité, dont la liste départementale est également accessible sur le site internet de la préfecture ([www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr)). Lorsque le chien n'a pas atteint l'âge prévu, il est délivré à son propriétaire un permis provisoire.

En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté uniquement à la mairie du nouveau domicile.

### **Classification des chiens dits dangereux**

#### **1. 1<sup>ère</sup> catégorie : les chiens d'attaque :**

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés "pit-bulls")
- Mastiff, communément appelés « boer-bulls »
- Tosa

#### **2. 2<sup>ème</sup> catégorie : les chiens de garde et de défense :**

- Les chiens de race Staffordshire terrier
- Les chiens de race American Staffordshire terrier
- Les chiens de race Rottweiler
- Les chiens de race Tosa.

### **Tranquillité vacances**

L'opération « tranquillité-vacances » a pour but d'enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant les vacances scolaires et de contribuer à développer les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population.

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, présenté par le Premier Ministre le 2 octobre dernier, a prévu l'extension de cette opération à toutes les périodes de congés scolaires.

Les résultats obtenus au cours des années précédentes dans le cadre de l'opération « tranquillité-vacances » montrent en effet une diminution du nombre de vols par effraction pour les résidences qui avaient intégré ce dispositif.

Cette initiative permet donc, à ceux qui souscrivent à cette opération, de partir en vacances l'esprit plus serein en sachant que leur domicile fait l'objet d'une surveillance accrue par les services de police ou de gendarmerie, pendant leur absence.

Il vous appartient donc, si vous devez vous absenter durant ces périodes de vacances scolaires, d'en informer le service de police ou de gendarmerie dont vous relevez, lequel dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, s'engage à passer plusieurs fois par semaine à votre domicile ou à proximité immédiate de celui-ci, pour s'assurer que votre habitation n'a pas été visitée.

En cas de problèmes, ces derniers vous préviendront personnellement ou prendront contact avec la personne de votre choix.

Ce service est gratuit.

### **Manifestations**

La Municipalité organise tout au long de l'année diverses manifestations.

Tous les habitants de la Commune sont chaleureusement conviés à participer à ces événements. Afin de n'oublier personne lors de l'envoi des invitations, nous vous remercions de bien vouloir vous présenter en Mairie (concerne surtout les nouveaux Arenthonnais).

## **Vous avez un logement à louer ?**

**Donnez du sens à votre patrimoine et bénéficiez d'une gestion locative performante.**

Comment ça marche ?

1. Une prise en charge particulière :

- Nous gérons pour vous l'encaissement des loyers, le quittancement, l'aide aux déclarations.
- Nous vous proposons une gestion adaptée et sécurisée par des contrats d'assurance à taux réduits en cas d'impayés ou de dégradation (GRL, MAIF, ou MACIF).
- Nous assurons un suivi individuel et adapté des locataires dans leur logement.

2. Votre logement nécessite des travaux ?

- Nous vous assistons pour l'élaboration de votre projet : chiffrage, préconisations techniques, performance énergétique, esquisse d'aménagement...
- Vous pouvez bénéficier de subventions : nous vous présentons une étude de faisabilité personnalisée.
- Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives.
- Nous assurons le suivi technique et financier des travaux.

3. Une fiscalité avantageuse :

- Vous faites le choix d'appliquer un loyer modéré dans le cadre d'une convention avec l'ANAH : vous bénéficiez d'un abattement fiscal de 30 % à 60 % sur vos revenus fonciers.
- Vous louez votre logement à notre association agréée ACT-HABITAT, en vue d'une sous-location : vous bénéficiez d'un abattement fiscal majoré.

ACT-HABITAT

70 avenue de France 74000 ANNECY

Tél. : 04.50.09.99.32 – Fax 04.50.09.93.13

Act-habitat@act-habitat.asso.fr

## **Epicerie**

Nous avons reçu 98 réponses à notre dernier questionnaire ce qui prouve bien que la population s'intéresse à ce commerce qui est une partie de « la vie du village ».

Nous allons, en étroite collaboration avec M<sup>me</sup> LATHUILERIE notre épicière, étudier ces réponses et les attentes de la population.

Rappelons simplement que la commune n'est propriétaire que des murs qu'elle loue à M<sup>me</sup> LATHUILERIE qui a la totale propriété du fonds de commerce. Elle seule peut donc décider des améliorations qu'elle désire y apporter.

La commune ne peut éventuellement que l'aider financièrement, ce qu'elle fait déjà à travers un loyer très modique, et ce qu'elle est prête à faire à travers des travaux d'amélioration des locaux, même si certains de ces travaux ne lui incombent légalement pas.

Notre but est de collaborer avec M<sup>me</sup> LATHUILERIE, qui est très appréciée de tous, pour voir si nous pouvons répondre au mieux aux attentes de la population.

Là encore, vous serez régulièrement tenus informés.

## **PLU**

Etat d'avancement :

La commission chargée de l'élaboration du PLU travaille en ce moment avec l'urbaniste à la formulation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Ce document est une vision de la commune à moyen et long terme. Il précise les objectifs et les grandes orientations qu'elle veut se fixer.

Ces orientations seront présentées à la population au cours d'une réunion publique qui aura lieu courant septembre. Un registre de consultation et une « boîte à idées » seront disponibles en mairie pour permettre à chacun de déposer ses remarques.

## **Microcrèche**

Une enquête a été diligentée auprès de la population. En voici les grandes lignes : (nombre de questionnaires reçus en retour : 17)

Difficultés pour trouver une solution de garde dans les années passées :

- OUI : 10

- NON : 3

Difficultés rencontrées :

- manque de place : 9

- manque d'assistantes maternelles : 4

- prix trop élevé : 4

- éloignement géographique des structures : 3

- horaires inadaptés : 2

- manque de souplesse : 3

- qualité de l'accueil insuffisante : 1

Recherche d'un lieu de garde pour les trois prochaines années :

- OUI : 14

- NON : 3

A proximité du domicile : 14

A proximité du lieu de travail : 0

Type de mode de garde souhaité dans la commune :

- individuel : 0

- collectif : 17

La commune, en collaboration avec celles d'Amancy et d'Eteaux, étudie actuellement la facette financière d'une telle structure, notamment dans le projet immobilier de « la fruitière ».

Vous serez tenus informés de l'état d'avancement de nos pourparlers.

## **Pétards et autres explosifs**

L'usage de pétards et autres pièces d'artifice par des particuliers est toléré en dehors des lieux accessibles au public, sous réserve de ne pas provoquer de gêne excessive pour le voisinage. Une dérogation permanente aux dispositions du présent article est accordée pour la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'An.

## ■ Les orientations budgétaires pour 2010

L'exercice budgétaire 2010 est marqué par un contexte économique national particulièrement délicat, avec pour toile de fond la réforme de la taxe professionnelle, qui représentait, il y a encore peu, 50 % des ressources fiscales des collectivités locales.

En ce qui concerne notre commune, la taxe professionnelle représente 42 % de nos recettes de fonctionnement, hors fonds genevois (ces derniers représentaient, pour l'année 2009, l'équivalent des recettes de la taxe professionnelle.). Il est à préciser que cette année 2010 est une année transitoire. L'Etat nous versera une compensation relais permettant de couvrir intégralement la taxe professionnelle perçue en 2009.

### Le budget 2010

**Budget de fonctionnement:** 47 % de notre budget est consacré au fonctionnement, pour un montant total de 1'394 milliers d'euros. Il est en croissance de près de 8,5 % par rapport au budget prévisionnel voté en 2009.

Répartition de nos dépenses de fonctionnement

Secteurs	Montant (en milliers d'euros)	Part budget
Charges financières	752,7	54,0 %
Administration	436,1	31,3 %
Entretien de la voirie & Sécurité	72,5	5,2 %
Entretien des bâtiments	40,4	2,9 %
Cantine scolaire	27,0	1,9 %
Environnement	15,9	1,1 %
Communication	15,6	1,1 %
Ecole & Périscolaire	15,4	1,1 %
Subventions aux associations	10,0	0,7 %
Bibliothèque	4,0	0,3 %
Urbanisme	4,0	0,3 %
Total	1 393,6	100,0 %

Pour mieux illustrer ce budget, nous vous communiquons, à titre d'exemple, quelques chiffres, qui parlent à chacun d'entre-nous :

- Coût du déneigement 2009/2010: 8 320 €
- Coût de l'entretien de la voirie réel 2009 : 77 617 €
- Coût de l'entretien de l'éclairage public réel 2009 : 6 712 €
- Coût du vandalisme sur nos infrastructures réel 2009 : 12 031 €
- Montant des subventions versées aux associations: 12 000 €

**Budget d'investissement:** 53 % de notre budget est consacré à l'investissement, pour un montant total de 1'618 milliers d'euros. Ce budget est inférieur de près de 38 % par rapport au budget prévisionnel voté en 2009.

Il permettra le financement de nos projets, dont les plus importants, pour cette année 2010, sont les suivants :

- Finalisation de la maison des associations
- Aménagement du carrefour des chars
- Elaboration du PLU

En synthèse, la situation financière de notre commune est saine. Son endettement, notamment, est jugé plus que raisonnable par le Trésor Public.



## Nouvelles embauches

Souhaitant profiter des aides de l'Etat pour l'embauche des jeunes, nous avons proposé à deux personnes de la commune ou des environs immédiats, deux postes à temps partiel, au sein de la commune :

- l'un à une jeune fille qui partage son temps entre la bibliothèque et le service comptabilité de la mairie
- l'autre à un jeune homme qui doit à partir de septembre prochain, soutenir le directeur et les professeurs de l'école dans les activités sportives ainsi que dans le soutien scolaire. Durant les vacances, nous souhaitons qu'il développe et complète les activités en direction des jeunes.

Ces deux contrats conclus pour une durée d'un an, renouvelable une fois, sont une charge financière minimale pour la commune puisque leur coût est pris en charge à 90 % par l'Etat et permettront de soulager les bénévoles de la bibliothèque d'une part, le personnel enseignant d'autre part, et de permettre un peu plus de dynamisme au sein du village, notamment pour les jeunes.

## Travaux

### La Cure :

Les travaux sont bientôt terminés, place au nettoyage du bâtiment, puis mise en place du mobilier pendant cet été.



### Autres :

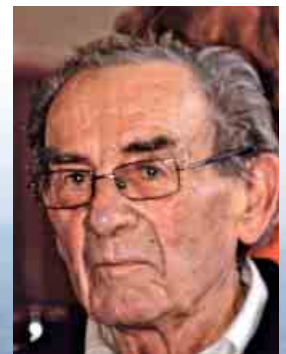
Des travaux vont être effectués pour des remises aux normes de sécurité et de l'hygiène dans différents bâtiments.

## Hommages



**René BRASIER :** Né en 1923, René était agriculteur à Lanovaz ; agriculteur chevronné qui aimait son métier et sa commune. René a été maire de 1958 à 1971 ; il a aussi fait partie du Syndicat des Eaux, du conseil d'administration de l'hôpital Andrevetan, des Pompiers, de la MSA. Malgré sa stature imposante, René était un homme simple, sympathique et toujours agréable à rencontrer. A 86 ans René nous a quitté et laisse un grand vide notamment dans le hameau de Lanovaz.

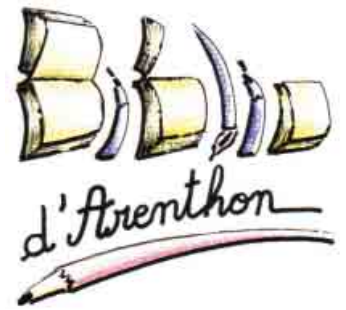
**André JAUNIN :** Né à Annecy, Dédé arrive à Arenthon en 1953 ou, après des études à l'ENIL, il travaille comme commis fruitier au village. Il abandonne assez vite la fruitière et décide de travailler dans le décolletage et crée sa propre entreprise. Elu en 1971 il a eu un long parcours comme conseiller municipal et maire adjoint, puis membre du CCAS. Il était à l'écoute des Arenthonnais, s'intéressait à tous les projets en voulant toujours faire plus pour la commune. André restera pour ses amis un homme aimant le contact, toujours disponible, faisant preuve de gaieté, apparence qui cachait les souffrances qui ne l'ont pas épargné tout au long de sa vie.



## ■ Bibliothèque municipale

### Animations et Rencontres d'auteurs à la bibliothèque :

Après l'exposition automnale sur les champignons en octobre, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir 2 écrivains venus nous divertir au cœur des frimas de l'hiver : Paul Désalmand le 28 novembre et Delphine Bertholon le 13 mars.



Paul Desalmand, natif d'Arenthon est venu parler de son livre « les fils d'Ariane », en grande partie autobiographique, où il dépeint le village de son enfance et ses habitants.

Un public fourni a assisté à la conférence dans la salle de la cantine, celle de la bibliothèque étant devenue trop exigüe pour l'occasion.

En effet nombreux sont ceux qui ont voulu évoquer avec l'auteur le temps de leur jeunesse et se remémorer diverses anecdotes telles ce tournoi de quilles durant la vogue où les joueurs s'étonnaient de voir le même enfant ramasseur de quilles (l'auteur) pendant 2 jours ininterrompus avant de se rendre compte qu'il n'était pas un mais deux puisqu'il avait un frère jumeau...

L'auteur très disert a longuement parlé de cette époque révolue qui a ravi les nostalgiques, qu'ils aient lu ou non le roman. L'échange fut très riche et a permis des retrouvailles avec des amies perdues de vue de très longue date.

Un pot de l'amitié et une séance de dédicaces ont clos cette journée riche en émotions.

Après l'exposition de Noël autour des épices et recettes associées, où la bibliothèque a fleuré bon la cannelle, le gingembre, la cardamome, la badiane et autres effluves exotiques, nous avons reçu Delphine Bertholon, auteur de « Twist », finaliste de la sélection Lettres Frontière 2009 \*.

Cette jeune auteur trentenaire est venue parler en toute simplicité, devant un public de lecteurs attentifs et déjà conquis, de son premier roman inspiré d'un fait divers récent : l'affaire Natasha Kampush.

Le sujet bien que difficile (le kidnapping d'un enfant), a été traité de manière originale et résolument optimiste par un dialogue à 3 voix mettant en scène une petite fille de 11ans et ses proches.

Delphine Bertholon a largement remercié les lecteurs et les diverses bibliothèques l'ayant invitée en soulignant que c'est grâce à eux que le livre a été connu par le bouche à oreille.

La séance s'est évidemment terminée par une séance de dédicaces avant que l'auteur ne reprenne le TGV pour la capitale où l'attendaient ses activités de scénariste pour le cinéma.

Si ces deux livres vous intéressent, ils sont à votre disposition sur les rayons de la bibliothèque dans la catégorie roman.

Nous vous rappelons que l'adhésion à la bibliothèque est gratuite et que vous pouvez vous renseigner auprès de l'une des 20 bénévoles qui en assurent les permanences.

En mai/juin les animations se sont poursuivies avec :

- une lecture de contes le 26 mai par une comédienne amateur, d'Arenthon également, Annette Veyrat alias Maette la conteuse.
- Une exposition sur l'Arve, ses berges, sa faune et sa flore le 5 juin afin de vous inciter à des promenades estivales au fil de l'eau...

\*Lettres frontière est une association franco suisse sélectionnant des livres récents provenant de Suisse romande et de Rhones-Alpes pour aboutir à une sélection finale de 5 livres suisses et 5 livres Rhônes alpins. Les bibliothèques adhérentes (dont la nôtre) les proposent à des lecteurs volontaires qui participent ainsi au vote final début novembre.

La participation peut se faire pour une sélection ou l'autre (suisse ou française) soit 5 livres ou les 2 soit 10 livres

Si vous êtes intéressés la sélection débute début juin, merci de vous renseigner et de vous faire connaître lors des permanences.





Environnement

# NON NE LE TOUCHEZ PAS!



*sa mère  
l'abandonnerait*

Chasse de France  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

**VOTRE CHIEN EST UN DANGER PERMANENT POUR LA FAUNE ET LES TROUPEAUX...  
... Alors, soyez-en responsable et gardez-le en laisse, à l'attache ou sous votre contrôle !**



**P**  
**R**  
**I**  
**N**  
**T**  
**E**  
**M**  
**P**  
**S**

C'est la période sensible des naissances pour la faune sauvage. Les animaux sont très vulnérables et les pertes occasionnées par les chiens errants sont conséquentes !

**E**  
**T**  
**E**

Dans les alpages, votre chien peut engendrer un mouvement de panique au sein des troupeaux en estive. Il est assimilé à un prédateur par tous les animaux !

**A**  
**U**  
**T**  
**O**  
**M**  
**N**  
**E**

Après la partie de chasse, amis chasseurs, récupérez vos chiens... Certaines espèces ont besoin de tranquillité. Laissez un peu de répit aux animaux sauvages.

**H**  
**I**  
**V**  
**E**  
**R**

Les animaux ont beaucoup de mal à se nourrir en hiver. S'ils ne sont pas directement tués par les chiens errants, les animaux sont dérangés et dépensent inutilement une énergie indispensable à leur survie.



# Vie communale

## Événements de la commune

### Journées Jeunesse

Cette année, nous renouvelons l'opération « journées jeunesse » que nous avons initiée l'an passé.

Il s'agit de proposer aux jeunes de 12 à 17 ans des communes d'Arenthon et de Scientrier différentes activités (sportives et manuelles) durant toute une semaine.

Ces ateliers se dérouleront du 5 au 10 juillet et seront, cette année encore, totalement gratuits pour les familles.

Ils seront encadrés par des professionnels diplômés ou par des bénévoles passionnés, que nous remercions chaleureusement.

Souhaitons que le temps soit avec nous et que cette opération soit appréciée par les jeunes et leurs parents.

Nous ferons un compte rendu de ces journées dans le prochain écho des îles.

## La commune en images



Journée nettoyage



Sortie CCAS - 9 juin 2010



Fête des Mères



Lecture de contes à la Bibliothèque





## Social

**Age+74**  
le site au service  
des personnes âgées

[www.ageplus74.fr](http://www.ageplus74.fr)



Connectez-vous à  
[www.ageplus74.fr](http://www.ageplus74.fr)

**Les pôles  
gériatologiques  
à votre service**

### Annecy

39 avenue de la Plaine  
74000 ANNECY  
Tél. 04 50 33 20 10

### Chablais

"L'Androsace"  
1 rue Casimir Capitan  
74200 THONON LES BAINS  
Tél. 04 50 81 89 34

### Genevois

2 bis rue Léon Bourgeois  
74100 VILLE LA GRAND  
Tél. 04 50 84 40 06

### Vallée de l'Arve

187 rue du quai  
74970 MARIGNIER  
Tél. 04 50 47 63 12

**haute  
savoie**  
Conseil Général

**Direction de la Gériatologie  
et du Handicap**  
12 avenue de Chevène  
74000 Annecy

## Aide aux aidants

Vous aidez une personne en perte d'autonomie (parent, ami, voisin... personne âgée/personne handicapée) et vous êtes confronté dans votre quotidien aux difficultés liées à cette prise en charge ?

Le Conseil Général de la Haute-Savoie affirme le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie comme orientation forte de la politique départementale.

Dans ce cadre et pour la poursuite de la mise en œuvre concrète d'actions sur le territoire du Canton de la Roche sur Foron, un groupe de travail a été mis en place et des études de besoins ont été réalisées avec les partenaires locaux œuvrant en faveur des personnes en perte d'autonomie. Les résultats de ces études ont fait apparaître un nombre très important d'aidants familiaux prenant en charge la dépendance d'un parent.

Partant de ces constats, le groupe de travail a souhaité que le programme d'aide aux aidants continue sur le territoire du canton de la Roche sur Foron.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce dispositif, nous vous invitons à remplir un questionnaire qui a pour but de vous connaître afin de mieux cerner vos besoins.

L'objectif est de pouvoir vous proposer de participer à des groupes d'échange et d'information autour de sujets dont les thèmes seront choisis avec vous en fonction de vos attentes. Les réponses au questionnaire (questionnaire disponible en Mairie) nous permettront également d'évaluer le nombre de personnes intéressées pour participer au groupe d'aide aux aidants. Ce groupe est réservé aux aidants non professionnels.

## ■ Social

### **Association Espace Femmes Geneviève D.**

En France, 2 millions de femmes sont victimes de violences.  
Certaines en meurent.

**J'AI LE DROIT DE DIRE : STOP A LA VIOLENCE**

JE NE SUIS PLUS SEULE

L'ASSOCIATION ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

[www.espace-femmes.org](http://www.espace-femmes.org)

N° Association 0743003593 sous préfecture de St Julien

Propose aux femmes de tous âges qui le souhaitent,  
un espace anonyme et gratuit :

D'Accueil  
D'Ecoute  
De Rencontre  
Et  
De Solidarité

#### **PERMANENCES ANONYMES ET GRATUITES POUR ANNEMASSE ET LE GENEVOIS :**

2, rue du salève - 74240 Gaillard  
le jeudi sans rdv de 9 h à 12 h  
Le lundi sur rdv de 16 h à 18 h

#### **POUR LA VALLEE DE L'ARVE**

L'Art 'ifice - 825, rue des fleurs - 74300 Cluses  
le mardi sans rdv de 9 h à 12 h

#### **PERMANENCES D'ECOUTES TELEPHONIQUES**

Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30  
04.50.97.61.90

#### **POUR TOUTE CORRESPONDANCE :**

Association espace femmes Geneviève D.  
34, place des afforêts - 74800 La ROCHE SUR FORON



### **Jardins familiaux**

Suite a notre article paru dans le dernier bulletin municipal, nous n'avons obtenu aucune réponse. Ce projet est donc abandonné pour l'instant.



## EMMAÜS

Communauté d'Annemasse Cranves-Sales

631 route des Tattes de Borly

74380 CRANVES-SALES

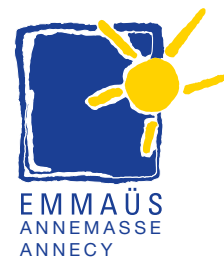
Tél. : 04 50 39 34 96 - Fax : 04 50 36 79 44

E-mail : [www.emmaus74.net](http://www.emmaus74.net)

Vente: lundi et mercredi : 14h00 à 16h00 - Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Dépôt: du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Enlèvement des dons à domicile sur rendez-vous



# OU!

C'EST REUTILISABLE, IL N'Y A PAS DE LIMITE...  
VOUS POUVEZ DONNER PAR EXEMPLE:

<p>Tous les meubles lits, canapés, fauteuils... qui peuvent être réparés et réemployés</p>	<p>Les vêtements en bon état, bijoux, chaussures, linge de maison, mercerie, maroquinerie...</p>
<p>Livres, disques, timbres, monnaie, cadres, tableaux...</p>	<p>Toute la vaisselle et bibelots</p>
<p>Les jouets, décorations de Noël...</p>	<p>Matériel de sport, mobilier de jardin, tondeuse, Outils...</p>

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)  
pour la collecte desquels Emmaüs est agréé

<p>Petit électroménager four, cafetière robot ménager, aspirateur, luminaires...</p>	<p>Gros électroménager, frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle...</p>	<p>Matériel Informatique HI FI, télévisions, Téléphonie, photo...</p>
--	--	---

# NON!

<p>Les meubles abîmés ou incomplets en matériaux autres que le bois brut (mé laminé, aggloméré, stratifié ...)</p>
<p>La literie si elle n'est pas <b>en bon état</b>  Les canapés, divans et fauteuils déchirés, tachés</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les vêtements trop usagés, les chiffons...</li><li>• Les peintures, solvants partiellement utilisés et tout produit chimique.</li><li>• Les gravats et déchets de chantier.</li><li>• Les pièces automobiles.</li></ul>

Nous savons d'avance que vous comprendrez ces dispositions  
et nous vous en remercions.  
Merci de vous adresser directement aux responsables de la  
Communauté si vous voulez discuter de ces recommandations.

## ■ Une année à l'école élémentaire Benoît Chamoux .

L'année scolaire 2009-2010 arrive à son terme, qui verra le départ de 32 élèves de CM2 pour le collège. Cette année a été riche en événements et activités diverses, qui en complément du travail de classe et de la réalisation des programmes nationaux, a permis à nos écoliers de pratiquer des activités pédagogiques originales à l'école et hors les murs.

### Tout au long de l'année:

**Pour toutes les classes:** Intervention de M. Legos, parent d'élève et professeur de musique, qui intervient bénévolement auprès des quatre classes pour une initiation aux percussions.

Accès à la Bibliothèque Municipale chaque lundi après-midi (accueil par les bénévoles)

Classe de M<sup>me</sup> Déturche (CP-CE1): intervention de M<sup>me</sup> Boffel, professeur de musique à l'école de musique de La Roche, une demi-heure toutes les deux semaines (financement mairie).

**En octobre:** course d'endurance et passage des « foulées » au stade jeudi 20/10/09, conclusion d'une longue période d'entraînement validée par l'obtention d'un diplôme de réussite ou certificat de participation.

**En novembre:** à l'invitation de M. le Maire, participation de nombreux élèves à la cérémonie du 11 novembre (chant de la Marseillaise); Les quatre classes ont rencontré l'écrivain arenthonnais M. Paul Desalmand;

Classe de M. Decroux (CM1-CM2): formation prévention routière pour les élèves de CM1 (préparation à l'attestation de première éducation à la route) (APE)

**En décembre:** 4 sorties à la patinoire de La Roche pour les élèves de la classe de Mme Meynet (CE1-CE2); une sortie à la patinoire pour la classe de M. Decroux; cette activité est financée en partie par la Mairie (le car), et en partie par l'APE (billets d'entrée);

Visite du Père Noël avec chants de Noël, goûter (APE) et distribution de petits cadeaux (CCAS); goûter des anciens avec chants de Noël, moment privilégié où les générations se rencontrent; spectacle théâtral de Noël à la salle paroissiale d'Arenthon (financé par l'APE); lecture de contes de Noël à la Bibliothèque Municipale par les bénévoles.

Vente des objets de Noël réalisés par les enfants, au profit de la Croix-Rouge;

**En janvier:** loto organisé et financé par la mairie et le CCAS; intervention de deux animateurs de la Frapna sur le thème de la rivière (financé par le SM3A)

**En février:** classe de M. Decroux: accueil en mairie par M. le Maire et M<sup>me</sup> Coudurier; visite des locaux et présentation du fonctionnement des services municipaux; rencontre avec deux anciens élus de l'ADAMA; projection du film: Le secret de Kells (APE)

Classe de M<sup>me</sup> Latournerie (CM2): projection du film: The Kid (APE).

**En mars:** les CM2 ont passé une journée au collège; visite médicales pour les CM2; En avril: CM2: initiation aux gestes qui sauvent par les secouristes de la Croix-Rouge (APE);

Classes de M<sup>me</sup> Déturche et M<sup>me</sup> Meynet: sortie scolaire au Centre de la Nature Montagnarde, château des Rubins, Sallanches (APE);

Classes de M<sup>me</sup> Déturche et M<sup>me</sup> Meynet: participation au Salon Littérature Jeunesse de La Roche (APE);

Les 4 classes: à l'invitation de la Mairie, participation et sensibilisation des élèves au nettoyage de printemps;

**En mai:** les 4 classes: activité FRAPNA sur le thème de la découverte de la rivière (SM3A).

Classe de M<sup>me</sup> Latournerie: participation au Festival de théâtre de Seynod (APE).

**En mai et juin 2010:** activité piscine pour les élèves des classes de Mme Déturche (CP-CE1) et Mme Meynet (CE1-CE2) (SIVU).

Le 12 juin 2010: fête de l'école.

**Fin juin 2009:** les 4 classes: sortie de toute l'école en montagne; une sortie scolaire à caractère pédagogique; journée ludique (pratiques de divers jeux) (APE). Pour la classe de Mme Déturche: animation sur le thème des soins bucco-

dentaires.

Toutes ces activités n'ont été rendues possibles que grâce au généreux financement de la commune et de l'Association des Parents d'Elèves, que nous remercions chaleureusement. Un grand merci aussi aux parents qui par leur disponibilité et leur accompagnement ont





permis à ces sorties et activités de se réaliser dans les meilleures conditions de sécurité. Un grand merci à M. Legos pour sa grande disponibilité en faveur des élèves. Un grand merci aux bénévoles de la Bibliothèque Municipale pour leur accueil.

Nous accueillerons cette prochaine rentrée 20 nouveaux élèves, ce qui portera le nouvel effectif à 82 élèves, effectif bas selon les normes de l'Éducation

Nationale; un risque de fermeture de classe pourrait intervenir alors dans les années qui viennent. Espérons que notre effectif remonte afin de conjurer cette menace.

Après cette année bien remplie et tant d'efforts et de travail fourni, que chacun passe de belles vacances d'été et revienne en pleine forme à la rentrée. Nous souhaitons un bel été à toutes et tous !

## Une sortie des CM2

**Jeudi 14 janvier nous sommes allés au cinéma Le Parc pour voir le film *The Kid* réalisé par Charlie Chaplin afin de découvrir le cinéma du début du XX<sup>ème</sup> siècle et connaître un personnage célèbre du cinéma, mondialement connu.**  
(Océane, Julie, Justine, Sarah)

### 1. Biographie de Charlie Chaplin :

Charlot pour les francophones et The Tramp pour les Anglo-saxons. Son nom de naissance est Charles Spencer Chaplin J.-R. C'était la star la plus célèbre d'Hollywood. Il était réalisateur, acteur, compositeur, scénariste et producteur. Dans sa vie il eut 4 femmes et 11 enfants. Il reçut 6 oscars. Charlie Chaplin fut l'une des personnes les plus créatives du cinéma muet. Sa carrière dura plus de 69 ans, ses films les plus connus sont M. Verdoux, Le dictateur, Les temps modernes, La ruée vers l'or, The kid. Son allure lui vaudra la réputation de vagabond misérable, révolté et sentimental. Il est né le 16 avril 1889 à Londres et est mort le 25 décembre 1977 (à 88 ans) à Vevey (en Suisse.)

(Théo, Igor, Mathis, Christopher)

### 2. Ressemblances entre la vie de Charlie Chaplin et le scénario du film *The kid* :

Ce film ressemble en partie à la vie de Charlie Chaplin. Il s'est peut-être servi de son enfance pour imaginer *The Kid*. En effet Charlie Chaplin est placé dès l'âge de 5 ans dans un orphelinat. On peut penser que le manque d'affection lui a inspiré l'histoire de *The kid* dans la quelle il prend soin d'un enfant trouvé dans la rue.

(Valentin, Manon, Benjamin, Anthony.)

### 3. Portrait de Jackie Coogan :

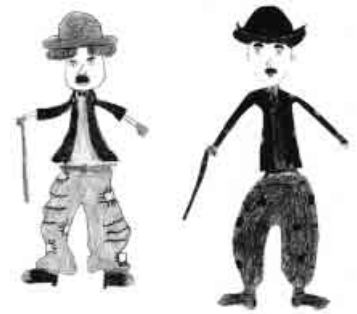
Jackie Coogan (l'enfant acteur dans *The kid*) naît en octobre 1914. Ses parents jouent dans des Vaudevilles et il n'a que deux ans quand il apparaît dans son premier film. Peu après Charlie Chaplin le voit et il tombe sous le charme. C'est un véritable acteur et il devient une des stars la mieux payée d'Hollywood. Hélas son père meurt dans un accident de voiture. Sa mère et son beau-père profiteront de sa fortune et lui n'en récupérera qu'une petite partie. A la suite de cela les Américains voteront une loi pour protéger l'argent des enfants star, la loi « Coogan act », qui porte son nom.

(Maylis, Servane, Celia, Dany)

### 4. Résumé du film :

En sortant de l'hôpital une mère abandonne son enfant dans une voiture de riches parce qu'elle est pauvre et pense à l'avenir de son fils. Hélas des voleurs volent la voiture et finissent par remarquer l'enfant. Alors ils l'abandonnent à côté des poubelles. Charlot le trouve et l'élève comme son propre fils. Cinq ans plus tard la mère devenue riche, recherche son enfant. Pendant ce temps l'enfant est enlevé à Charlot et tous deux sont très malheureux. Finalement la mère retrouve son enfant et décide d'aider Charlot sans le séparer de l'enfant.

(Alexandre, Valentin N., Axel)



## 5. Description du comique dans les film de Chaplin :

Dans les films de Charlie Chaplin le comique se traduit par des gestes et des mimes exagérés. Les musiques sont choisies en fonctions de la situation et jouent un rôle important dans le comique. Certaines scènes sont accélérées pour faire rire: (ex: l'enfant qui s'échappe après avoir fait une bêtise) Dans les scènes les plus dramatiques Chaplin parvient toujours à introduire un gag.

(Adriane, Bastien, Jade, Cédric.)

## 6. Particularités du cinéma de cette époque :

A cette époque tous les films étaient en noir et blanc. Le cinéma était muet. Les paroles étaient remplacées par la musique. Charlie Chaplin faisait passer par la musique les émotions pour que le public comprenne son message. Les musiques étaient adaptées aux émotions de chaque scène. Quand le mime ne suffisait pas pour expliquer des choses il y avait de brèves explications écrites. Ses films étaient des courts métrages mais cela suffisait pour impressionner les spectateurs.

(Mathieu, Noémie, Charlotte, Céline)

## Cantine et garderie périscolaire

### 1 - Tarif cantine rentrée 2010

QUOTIENT FAMILIAL		PRIX D'UN REPAS (y compris occasionnel)	
Rentrée 2009	Rentrée 2010	Rentrée 2009	Rentrée 2010
De 0 à 725 €	De 0 à 740 €	3.50 €	3.60 €
De 726 € à 1 110 €	De 741 € à 1 132 €	4.20 €	4.30 €
Supérieur ou égal à 1 111 €	Supérieur ou égal à 1 133 €	4.90 €	5.00 €

### 2 - Permanences d'inscriptions définitives

Afin de valider votre inscription, quatre permanences seront assurées dans les locaux de la cantine pour permettre aux familles intéressées d'inscrire leur(s) enfant(s). L'inscription est obligatoire, aucun enfant ne sera admis sans inscription préalable.

CLASSE	DATES	HEURES
CP ET CE1	Lundi 30/08/2010	17H00 à 19h00
CE2 -CM1 -CM2	Mardi 31/08/2010	17h00 à 19h00
Permanences complémentaires	jeudi 2/09/2010	16h30 à 18h30
	vendredi 3/09/2010	16h30 à 18h30

Attention : Les enfants fréquentant la cantine le jeudi 2 septembre doivent être impérativement inscrits le MARDI PRECEDENT LA RENTREE SOIT LE 31 AOUT 2010.



## ■ Les Pompiers d'Arenthon ont besoin de vous

### NOUS

Centre de première intervention d'Arenthon composé de 14 sapeurs pompiers dont trois femmes. Suite à des mutations volontaires, des départs en retraite ou pour des raisons personnelles ou professionnelles, le niveau de notre effectif a atteint un seuil critique. Ainsi, afin de pouvoir continuer à assurer toutes nos missions de secours.

### Nous recherchons :

Des jeunes, ou moins jeunes, des personnes ayant un emploi sur le secteur, avec un peu de temps à donner et qui souhaitent s'inscrire dans une démarche citoyenne avec les sapeurs-pompiers de la haute Savoie.

### VOUS

Vous avez envie d'une activité sortant de l'ordinaire,  
Vous voulez venir en aide aux autres,  
Vous aimeriez acquérir des compétences nouvelles,  
Vous aspirez à un enrichissement personnel, alors :

### DEVENEZ SAPEUR POMPIER à ARENTHON

Comme les sapeurs pompiers d'Arenthon vous pouvez décider de protéger la vie, les biens et l'environnement.

Comme les sapeurs pompiers d'Arenthon, vous êtes des citoyens qui exercent une activité professionnelle, parfois hors de la commune.

Et lorsque les Arenthonnais font appel à nous, comme nous, vous pourriez devenir un des maillons essentiels dans la Chaîne des secours.

Ce qu'il faut pour devenir sapeur-pompier volontaire.

Avant tout, avoir le goût de s'impliquer pour l'amélioration du quotidien de ses compatriotes.



Contactez

- le Chef de centre  
PH Guyénot au 04 50 03 93 55
- le Président de l'amicale,  
L. Géroutet au 04 50 25 52 22
- La mairie d'Arenthon  
au 04 50 25 51 87



*Nous serions heureux de voir grandir notre effectif ainsi le manque de sapeur Pompiers volontaires ne sera plus notre première urgence.*

Contactez :

- Chef de centre Ph. Guyénot  
au 04-50-03-93-55
- Président de l'amicale L. Géroutet  
au 04-50-25-52-22
- La mairie d'Arenthon  
au 04-50-25-51-87

# Vie associative

## Comité des Fêtes

La récré des aînés du dimanche 17 janvier 2010 a été très appréciée par tous. Ils sont venus nombreux et ont joyeusement participé à l'animation faite par Monsieur Pascal GATTENEO, yodler de l'Echo des Montagnes.

Les soirées belotes ont attiré de nombreux joueurs (480 personnes en 8 soirées) qui ont particulièrement aimé la dernière soirée du 12 mars 2010 qui a débuté par un



délicieux repas servi dans la bonne humeur et une parfaite cordialité. Tous attendent avec grande impatience la reprise à l'automne dans la salle de la maison des associations. Nous sommes désolés pour les quelques personnes que nous avons dû refuser du fait du manque de place. Ce problème sera résolu avec la nouvelle salle.

Autres manifestations :

- la journée pétanque du 29 mai
- la fête de la musique du 18 juin

## Echange "Mer & Montagne"



Nous sommes des Arenthonnais qui rencontrons régulièrement nos Amis de Saint-Germain de Marencennes en Charente-Maritime, depuis novembre 2002.

Ces liens d'amitié qui se sont créés tout naturellement, nous souhaitons les consolider pour pérenniser nos échanges, en créant une Association « Mer & Montagne »

Notre but est de valoriser nos différences patrimoniales, tant culturelles que géographiques ; ceci en accord avec la Commission : Jeunesse, Sports et Culture de la Mairie. Ensemble nous voulons développer ces échanges, dans un esprit d'ouverture.

Si cette Association vous intéresse, vous serez les bienvenus ; nous attendons vos idées et votre bonne humeur !

Vous pouvez contacter :

Geroudet Danielle 04.50.25.52.22

Jaunin Max 06.20.51.41.16

Marcault J.Claude 06.80.87.56.54

Ripoll Gérald 04.50.25.56.67





## La 12<sup>ème</sup> foire de la R'Bielle

Bien calée dans le calendrier des manifestations locales, la foire de printemps s'est déroulée le 2<sup>ème</sup> week-end de mai à Scientrier. Comme chaque année le comité avait préparé cette grande manifestation avec soin en proposant quelques nouvelles animations. La venue de Topick, humoriste Grenoblois, a permis de divertir les spectateurs du samedi soir. Le dimanche, l'exposition d'ancien matériel militaire ou la prestation d'attelages de chiens « Bouvier Bernois » ont agrémenté la visite du public.



Artisans, commerçants, brocanteurs ont largement contribué au succès de la fête : ils ont fait la liaison avec le champ de foire où bon nombre de « maquignons » s'étaient installés ; on notait cette année une forte participation de marchands venus du département voisin, la Savoie.

Coté restauration, la « maison Musy » est restée fidèle à sa réputation, elle a régalé les convives qui ont pu déguster le bœuf à la broche dans un chapiteau magnifiquement décoré ; l'orchestre de Sébastien Géroudet s'est chargé d'assurer l'ambiance tout au long de l'après midi.

Un seul bémol pour cette grande fête : la météo s'est montrée capricieuse pendant ces deux jours, mais sans altérer le moral d'une équipe de bénévoles motivés qui a déjà les yeux tournés vers l'édition 2011, à Arenthon.

## A.C.C.A. Association Comonale de Chasse Agréée



Elle existe sous sa forme actuelle depuis 1968 et se dénommait auparavant Société de Chasse St Hubert d'Arenthon. L'A.C.C.A. adhère à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie ; elle compte actuellement trente-deux membres actifs. Son but : la gestion de la chasse et de la faune sauvage sur le territoire de la commune.

Depuis décembre 2006 nous menons une action pour la réintroduction du lièvre, qui avait complètement disparu de nos campagnes. Ce travail est réalisé en concertation avec les A.C.C.A d'Amancy, Cornier, Saint Pierre en Faucigny et Scientrier. La réintroduction ne pourrait se faire sans les responsables de la faune sauvage du canton de Genève, fournisseurs des lièvres par captures (environ une quinzaine de reprises pour une centaine d'animaux).



Un grand merci de la part des sociétaires aux agriculteurs, qui par leur vigilance au moment des travaux agraires facilitent l'implantation des populations de capucins. Leur chasse n'est pas autorisée pendant une période de cinq ans au minimum.

Les derniers comptages réalisés de nuit en mars laissent espérer la réussite de cette opération.

Nous demandons donc aux propriétaires de chiens de ne pas laisser divaguer ces derniers, conformément à la loi. Les gardes particuliers assermentés, Cécil et Franck, pourront verbaliser, et ce, sans avertissement.

Pour clore la saison de chasse, il a été organisé le 27 février une battue au renard, sous la responsabilité du lieutenant de loupeterie Monsieur TAPPAZ Michel, suivi d'un repas sanglier cuisiné par nos sociétaires Denis et Florent, auquel étaient conviés agriculteurs, anciens chasseurs et chasseurs.

## ■ Arenthon environnement en Pays Rochois

Notre association de type loi 1901, a été créée le 20 décembre 2006. Elle a pour objet la protection et la défense de l'environnement; la promotion du développement durable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Si vous vous intéressez à la protection de la nature, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Contact : arenthon.environnement@hotmail.fr

ou Tél. : 04 50 25 53 88.

### Un jardin quoi? SAUVAGE!

#### Mais qu'est-ce que c'est que ce truc?

Ce n'est pas compliqué: c'est un jardin dans lequel vous accueillez la vie.

D'abord, vous oubliez définitivement les pesticides. Ensuite, vous réfléchissez à la manière d'apporter des aménagements afin d'y accueillir la flore de nos campagnes et le rendre ainsi plus accueillant pour la faune locale.

Vous devriez vite arriver à la conclusion que pour cela, le schéma « haie de thuya-gazon » n'est pas adapté du tout. En transformant votre jardin « traditionnel » par petites touches en jardin sauvage, vous allez donc directement et concrètement **œuvrer pour la préservation de la biodiversité.**

Vous doutez? Savez-vous que la disparition des milieux naturels constitue une des premières causes de la perte de la biodiversité, que **la superficie des jardins privés en France est supérieure à celle des réserves naturelles.** Faites un essai et vous serez étonné par le nombre de papillons, bourdons et oiseaux qui viendront juste vous rendre visite ou s'installeront définitivement chez vous.

Mais, de découverte en découverte, d'observation en observation, un jardin sauvage sera aussi l'occasion de réveiller le naturaliste qui sommeille en vous. En fait, un jardin sauvage est, pour celui qui sait regarder ou plutôt qui prend le temps de regarder, une **opportunité pour s'émerveiller au fil des jours.**

En faisant le choix d'un jardin sauvage, non seulement vous insérerez petit à petit votre chez vous dans le paysage environnant, mais vous vous écarterez aussi des stéréotypes. Un peu d'originalité que diable!

Vous êtes tenté? Et vous ne voyez pas comment faire. En fait, vous avez déjà commencé car l'important c'est d'avoir envie. Plus que de technique, le jardin sauvage a besoin de passion. Savez-vous que vous pouvez participer à cette démarche sur votre terrasse, votre balcon et même votre rebord de fenêtre?

Merci à l'association Pays Rochois au Naturel qui nous a aidé à préparer cet article. Voici leur blog [www.prn74.canalblog.com](http://www.prn74.canalblog.com) rubrique "opération jardins sauvages"

### Un jardin sauvage: Par quoi commencer?

#### LA HAIE NATURELLE.

**Pour vos haies, oubliez les conifères et thuyas monotones.**

Pensez à une haie naturelle au pied de laquelle vous aurez peut-être l'occasion de découvrir tout un monde fascinant: des insectes y trouveront refuge, des oiseaux viendront s'en nourrir. Des hérissons s'y abriteront peut-être dans les feuilles mortes en hiver.

**Il est conseillé de planter des arbres et arbustes indigènes de la région.** Le mélange d'espèces permet une grande diversité de feuillages, de fleurs et de fruits. Ainsi la haie sera plus résistante aux maladies.

Choisir des espèces adaptées au type de sol et à l'exposition de la haie.

Planter les jeunes plants de préférence à l'automne. Etendre du broyat d'écorce et de branches au pied des arbustes pour limiter la concurrence des plantes herbacées.

La haie libre est un alignement d'arbustes dont la croissance n'est limitée que par un élagage occasionnel. Ceci permet une meilleure floraison et fructification des plants. Eviter de tailler votre haie entre avril et début juillet: de nombreux oiseaux nichent durant cette période.

**Avec une haie libre, finie la corvée de la taille calibrée et bi-annuelle!**

#### Propositions d'espèces:

Houx, épine vinette, sorbier, sureau, cornouiller sanguin, noisetier, aubépine, fusain d'Europe, viorne, groseillier à maquereau...

#### Proposition de sites internet à consulter:

SITE du département du Rhône

[http://www.rhone.fr/amenagement\\_du\\_territoire/environnement\\_agriculture/patrimoine\\_naturel/des\\_haies\\_pour\\_le\\_rhone](http://www.rhone.fr/amenagement_du_territoire/environnement_agriculture/patrimoine_naturel/des_haies_pour_le_rhone)

Voir le dossier: [guide\\_haies\\_permis\\_de\\_planter-1.pdf](#) (exemple de haie coupe-vent, de haie fruitière, haie défensive, haie brise-vent...).

SITE de l'association NATAGORA

[http://www.natagora.be/index.php?id=agissez\\_jardin](http://www.natagora.be/index.php?id=agissez_jardin)

Voir la fiche conseil « la haie sauvage »

#### Le savez-vous?

Notre association s'est abonnée à une revue « Nature » la SALAMANDRE, qui est à votre disposition gratuitement à la bibliothèque municipale.

Cette revue incontournable pour les curieux de la nature paraît tous les deux mois.

Elle vous invite à découvrir la vie des plantes et des animaux qui vous entourent: reportages inédits, dessins sur le vif, photos, actualités, un guide nature dans chaque numéro et DVD ou CD pour certains thèmes.

**N'hésitez pas à l'emprunter! 8 numéros sont déjà disponibles.**

Sortie naturaliste au bord de l'Arve le 5 juin





## ■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)

Les originaux de ces procès-verbaux sont disponibles en Mairie, ainsi que sur le site internet de la CCPR.

### **Conseil communautaire du 27 octobre 2009**

- La mise en œuvre du guide des procédures pour les marchés en procédure adaptée est approuvée, Celui-ci est destiné à harmoniser, rationaliser et prendre en comptes les dernières modalités mises en place par le Gouvernement, notamment dans le cadre du plan de relance de l'économie, est approuvé (concernant par exemple des fournitures, des prestations de service de des travaux).

- Le reversement d'une subvention de 2000 € à l'Association « Lou Compagnons d'Balme » est approuvé.

- Les marchés relatifs aux contrats d'assurance de la CCPR (Dommages aux Biens et Divers, Flotte automobile et Divers, Responsabilité Civile, Pollution, Protection Juridique, Garanties statutaires) sont approuvés.

- Un avenant au marché de transport scolaire, relatif à la suppression des cours du samedi, est approuvé.

- La 2<sup>ème</sup> tranche du projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est approuvée. Celle-ci est destinée à l'aide à s'adapter aux changements de leur environnement, aux entreprises artisanales et commerciales locales. Les actions de cette 2<sup>ème</sup> tranche concernent notamment le réaménagement de rues de La Roche sur Foron et le réaménagement de l'épicerie d'Arenthon. Les objectifs de cette 2<sup>ème</sup> tranche sont notamment de renforcer la vision intercommunale pour positionner commercialement le Pays Rochois et effectuer les développements nécessaires à sa prospérité.

- Concernant le Parc d'Activité Economique du Pays Rochois, un terrain d'une surface de 1474 m<sup>2</sup> (35 € HT le m<sup>2</sup>) a été vendu à la Société Carrosserie de l'Arve.

### **Conseil communautaire du 15 décembre 2009**

- L'engagement de la procédure d'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale (CSOT) sur les 9 communes composant le périmètre de la CCPR est discuté puis approuvé;

- L'engagement concomitant de la procédure de mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur les même 9 communes est également approuvé.

- La modification des statuts de l'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM, Annemasse Agglo, CC du Bas-Chablais, CC du Genevois, CC du Pays de Gex, CC d'Arve et Salève, CC du Bassin Bellegardien, CC des Collines du Léman, CC Faucigny Glières, CC du Pays Rochois, Commune de Thonon) est approuvée.

- L'adhésion de la CCPR au Contrat de Développement Durable Rhône Alpes du Genevois français (CDRA du Genevois) est discutée puis approuvée. Trois délégués titulaires et trois suppléants sont désignés.

- Les tarifs 2010 des prestations de service (augmentation moyenne de 1.58 %), les tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage sont approuvés.

- Les tarifs 2010 de l'Assainissement sont approuvés (augmentation de 2 %).

- Les tarifs 2010 de la Redevance des Particuliers (pas d'augmentation) puis des Professionnels (facturation au volume) sont approuvés.

### **Conseil communautaire du 23 février 2010**

- Le débat d'orientation budgétaire est mené avant son vote prévu le 23 mars 2010; à noter qu'il est prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 de supprimer la taxe professionnelle qui compensée par un versement aux collectivités territoriales d'une contribution économique territoriale (CET). Pour

l'année 2010 les collectivités recevront « une compensation relais ». Les projets suivants devraient être inscrits au budget 2010 : SCOT, FISAC, Association Alvéole, Caserne des Pompiers, Gymnase de la Roche sur Foron, Maison de Pays, Ecoles maternelles, Centre Technique, Déchetterie, Centre de Loisirs, Foyer ski de fond, Réhabilitation du Foron. Chaque budget est discuté (ordures ménagères, assainissement, Parc d'Activités Economique, Par d'Activités Economiques),

- La création de l'antenne de justice de Bonneville est approuvée (informations sur les procédures à suivre dans ses démarches de toute nature en lien avec la justice).

- L'attribution d'une subvention d'équipement de 30000€ à l'association « Alvéole » est approuvée pour soutenir le projet d'éco-construction d'un bâtiment destiné à accueillir les activités de cette association.

- Le lancement du chantier d'insertion permanent de personnes en situation précaire, mise en œuvre par l'association Alvéole, sur le territoire du Pays Rochois est approuvé (pour 3 ans, tarifs horaires plus avantageux, chaque commune prend à sa charge le montant correspondant aux travaux qu'elle a demandé).

- Après discussions un avis favorable est donné à l'arrêt du SCOT Faucigny-Glières tout en souhaitant que la préservation et le développement du Plateau des Glières soient organisés en concertation avec l'ensemble des acteurs du massif.

### **Conseil communautaire du 23 mars 2010**

- Une augmentation de 3 % des taux d'imposition (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti) est approuvée. Le taux de référence pour la compensation relais correspondant au taux de taxe professionnelle 2009 est également augmenté de 3 %. Ces taux sont approuvés à 42 voix pour et 3 voix contre.

- Le budget primitif 2010 est approuvé (budget principal, ordures ménagères, assainissement, parc d'activités économiques, parc d'activités commerciales).

- Les subventions aux associations 2010 sont approuvées (Grimpée du Pays Rochois, Courir en Pays Rochois, Ski Club Nordique du Pays Rochois, Ski Club Nordique – parrainage athlètes, Foyer de fond de la Chapelle Rambaud, Amicale du Personnel, Association « Lire ensemble », CAF, Maison de l'emploi, Mission Locale).

- Le projet de construction du collecteur d'eaux usées « Orange 3<sup>ème</sup> tranche » est approuvé à 39 voix et 1 contre. Une subvention auprès du SMDEA sera demandée. Cette construction est modifiée par rapport au projet initial pour éviter une zone naturelle qui sera classée lors de la révision du PLU de la Commune de La Roche sur Foron.

- La vente de terrains (12513 m<sup>2</sup>, au prix de 80 € HT le m<sup>2</sup>) dans le Parc d'activités économiques au profit de la société Chavanel (activité de négoce de matériels et outillages à destination des professionnels et dur grand public) est approuvée.

- La prise de compétence « Animation des Opérations collectives de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » par la CCPR est approuvée, pour que celle-ci puisse percevoir et reverser aux particuliers les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

- Il est annoncé que déjà 209 composteurs individuels ont été livrés, 11 restant à livrer et 41 nouvelles demandes ont été reçues. Le Sifefage poursuit l'organisation d'une communication destinée à aider les particuliers à réussir leur compostage. Ces composteurs peuvent être réservés auprès de la CCPR pour une somme de 15 €.

# Vie intercommunale

## Point d'accès au droit

Le point d'accès au droit a été inauguré. Il est né du constat que l'antenne de Justice à Cluses est saturée de par ses 70 000 personnes par an.

Face à cette situation, les élus et les chefs de juridiction ont décidé de réagir et de créer un point d'accès au droit de proximité capable de répondre à toutes questions d'ordre juridique. Le principe a également été acté par le palais de justice de Bonneville, partenaire de cette opération. Ce point d'accès au droit aura pour vocation de faire un accueil général autour de toutes les questions intéressant le domaine juridique. La partie judiciaire et les litiges concernant les mineurs comme les majeurs des territoires de la communauté de communes Faucigny Glières (CCFG) et de la Communauté de Communes du

Pays Rochois (CCPR), resteront de la compétence du procureur ou de ses délégués au palais de justice de Bonneville. Ce point d'accès au droit apportera un soutien aux familles sur toutes les missions d'accueil d'ordre général dans le domaine judiciaire, en interface avec l'association de soutien des victimes (accueil spécialisé avec le juge aux affaires familiales, aide juridictionnelle...)

L'objectif poursuivi avec l'ouverture de ce point d'accès au droit est de permettre à tous les citoyens, d'accéder au droit et de pouvoir être dirigé vers les bonnes instances. Il sera ouvert 4 heures tous les matins, les lundis, mardis, mercredis jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi après midi de 16 h 30 à 18 h 30, le jeudi et le vendredi après midi de 14 h à 18 h.

## Syndicat d'eau - Arenthon / St. Pierre

Dernières nouveautés concernant votre syndicat.

**Acquisition d'un nouveau véhicule** plus adapté aux interventions de notre Agent Technique Didier Toulouse, responsable de l'entretien et du suivi du réseau.



Un circuit secondaire a été ajouté, il entre en action piloté par une électrovanne lorsque le réservoir atteint son trop plein. Cette modification nous assure une plus grande durée de vie des lampes UV.

Le syndicat a décidé, suite à son informatisation, de se munir du logiciel Ris.net gestion et d'intégrer à ce logiciel le relevé numérisé de notre réseau.

Pour cela nous avons mandaté la Régie Départementale d'Assistance pour effectuer ces relevés.

Avec l'installation de ce nouveau programme et l'intégration des relevés de RDA nous pourrions avoir à l'écran les ouvrages existants du réseau, ils apparaîtront dessinés sur les linéaires. Le relevé numérique du réseau est fait par satellite donnant des coordonnées GPS, qui permettront de le localiser précisément.



**SYNDICAT D'EAU**  
ARENTHON - SAINT-PIERRE-EN FAUCIGNY

### Informatisation du syndicat.

La volonté du syndicat pour ce mandat étant de suivre au plus près le rendement du réseau et de l'améliorer en réduisant les fuites. Nous avons acheté un système informatique conçu spécialement pour ce type de suivi composé d'un ordinateur et d'un logiciel spécifique. Le logiciel récolte et traite des informations provenant des sites du pompage de Blandet et du réservoir de Lasnelaz. Les deux sites ont dû être équipés de capteurs et de cartes électroniques pour pouvoir communiquer avec le logiciel via le réseau internet.

Cette informatisation nous permettra d'avoir une vision juste du rendement de notre réseau ainsi qu'un suivi.

Nous avons profité lors de l'intervention des techniciens sur le réservoir de Lasnelaz de modifier le circuit du traitement des UV (ultraviolet - traitement coliforme et certaines bactéries) afin d'éviter de les couper lorsque le réservoir est plein.



## Informations complémentaires pouvant être consultés :

- l'emplacement de la canalisation principale/nature, diamètre, année de pose, longueur par tronçon, accessoirement sa profondeur par rapport au terrain existant ;
  - l'emplacement de chaque branchement particulier ; la nature du branchement, la nature du regard du compteur (si existant), le diamètre du branchement, sa nature, son année de pose ;
  - l'emplacement des poteaux d'incendie : type et marque, section du branchement, numéro, pression statique, pression dynamique, débit ;
  - les chambres de vannes avec schémas : type d'ouvrage, marque de l'ouvrage, état de l'ouvrage, diamètre, année de pose ;
  - les chambres de comptages ; type de compteur, marque du compteur, numéro du compteur, diamètre, année de pose, nombre de compteurs dans la chambre, type de tampon, hauteur de la chambre allant du tampon à la dalle, dimension de la chambre.
- Ces différentes informations seront primordiales lors de nos interventions sur le réseau.

## Travaux en cours ou à venir.

- Suite à la sécurisation du carrefour des Chars reprise du réseau
- Remplacement poteau incendie - route de Reignier
- Réalisation du bouclage dans le hameau - Fessy
- Réfection d'une colonne - rue des Isles

## Rappel à tous les habitants de la Commune.

Avec l'arrivée des beaux jours, il nous semble important de vous rappeler cinq principes afin de respecter et protéger notre eau :

- Un bien précieux dont nous avons hérité.
- Une quantité à disposition (pour le moment)
- Une qualité d'exception.
- Un prix le plus bas du département.
- Une transmission à notre descendance.

Ceci implique à tous les habitants de respecter ce bien en surveillant son utilisation pour éviter tous gaspillages.

Informations sur

Syndicat d'Eau Potable Arenthon/St-Pierre

Tél. 04 50 03 92 76

## STVU - Espace Nautique des Foron



### Espace Nautique des Foron

#### SAISON 2010

##### Horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement

##### Du lundi 03 mai au vendredi 25 juin :

- lundi, jeudi : 12 h 00 / 13 h 30
- mardi, vendredi : 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 45 / 20 h 45
- mercredi : 11 h 30 / 18 h 00
- samedi, dimanche, jours fériés : 11 h 00 / 18 h 30

##### Du samedi 26 juin au mercredi 1<sup>er</sup> septembre :

- Tous les jours : 10 h 15 / 19 h 30
- mardi : 10 h 15 / 20 h 30

##### Du jeudi 02 septembre au vendredi 15 octobre

- lundi, jeudi : 12 h 00 / 13 h 30
- mardi, vendredi : 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 45 / 20 h 45
- mercredi, samedi : 12 h 00 / 17 h 00
- dimanche : 9 h 00 / 13 h 00

Evacuation des bassins 15 mn avant la fermeture de l'établissement  
Fermeture des bassins extérieurs suivant affichage

142, rue des Marmotaines

74800 La Roche-sur-Foron

Tél. 04.50.97.72.00 - Fax 04.50.97.72.13

#### Tarifs 2010

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

	Enfant <i>né jusqu'en 1994</i>	Adulte <i>né avant 1994</i>
<b>Entrée simple</b>	2,80 €	4,00 €
<b>Abt 12 entrées (+3 € caution)</b>	28,00 €	40,00 €
<i>(les entrées non consommées en fin de saison ne seront ni reportées ni remboursées)</i>		
<b>Abt mois (+3 € caution)</b>	34,00 €	50,00 €
<b>Abt saison (+3 € caution)</b>	58,00 €	85,00 €
<b>Abt étudiant (+3 € caution)</b>		58,00 €
<b>Abt club nautique (+3 € caution)</b>	30,00 €	44,00 €
<b>Centre aéré, colonie</b>	1,00 €	1,50 €

Une réduction à la dernière heure d'ouverture  
ou de 12 h 00 à 13 h 30 en période scolaire, est appliquée :  
Enfant : 1,40 € - Adulte : 2,00 €

#### Manifestations de l'année 2010 :

- jeudi 8 juillet** : **Compétition** (fermeture à 17h30)
- vendredi 23 juillet** : **Fête de la piscine** (fermeture à 17h00)
- dimanche 15 août** : **Championnats départementaux** (piscine fermée toute la journée)

# Vie intercommunale

## ■ Centre de loisirs sans hébergement

Les enfants âgés de 3 à 12 ans sont accueillis au Centre de Loisirs du Pays Rochois à MONTISEL

### Mercredis-loisirs 3/12 ans

#### Arrêts de bus

##### LA ROCHE SUR FORON

Ecole Primaire Mallinjoud

Le matin de 8h00 à 8h30

Le soir de 17h30 à 18h00

Tél. 06.66.29.32.80



##### SAINTE PIERRE EN FAUCIGNY

Ecole maternelle Centre

Le matin de 8h00 à 8h15

Le soir de 17h45 à 18h00

Tél. 06.66.35.20.23



##### MONTISEL

Le matin de 8h00 à 9h30

Le soir de 16h30 à 17h30

Tél. 04.50.03.24.01

Lors des sorties, l'accueil du soir se fait à Mallinjoud pour les enfants de Montisel.

Pour les enfants inscrits en demi-journée, l'aller ou le retour est à la charge des parents.

- De 8h00 à 11h45 (matin sans repas).
- De 8h00 à 13h30 (matin avec repas). Les parents viennent rechercher les enfants entre 13h00 et 13h30.
- De 11h45 à 18h00 (après-midi avec repas).
- De 13h30 à 18h00 (après-midi sans repas). Les parents amènent les enfants entre 13h30 et 14h30.

De janvier à mars prévoir une tenue et des chaussures adaptées aux activités liées à la neige.

Durant la journée, les enfants pourront choisir leurs activités (bricolage, jeux collectifs, motricité, promenade, cuisine...), en fonction du thème abordé.





## ■ Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, B. MOREL, M. MOLINA,

Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT, M. VIGNE

Absents excusés: Mmes C. BOEX, J. FREMEAUX

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

### SEANCE

La Commission du 19 novembre: donne un avis FAVORABLE aux:

#### - Déclaration Préalable:

M. GUYENOT Philippe	Pose de panneaux photovoltaïques	347 route des Arculinges - Les Côtes
M. GERMIC Atif	Pose de panneaux photovoltaïques (*)	23 impasse de Marillan - « A Marillan »
M. ROGUET Jacky	Véranda + modification ouvertures + 2 escaliers extérieurs	586 route de Chevilly - Chevilly

(\*) Monsieur GERMIC

Le dossier a été transmis à la DDEA Haute-Savoie. En cas de revente de l'électricité, la décision est prise par le Préfet et non plus par le Maire.

#### - Certificat d'urbanisme

Etude Notariale FAVRE VERDONNET	CU d'information	Terrain situé 336 route de Berny - « Chez Dumonal » Appartenant au couple GENEVRIER-MULLER
Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'information	Terrain situé à Fessy Appartenant à Mme DOMPMARTIN Gisèle Née VERDEL
M. DEFFAYET René	CU opérationnel (*) (construction d'une maison d'habitation)	717 route des Arculinges - « Lanovaz »

(\*) Monsieur DEFFAYET

Le dossier est instruit par la DDE car opérationnel.

### DELIBERATIONS

**CONCESSIONS CIMETIERE:** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon la réglementation funéraire, il ne doit pas être mentionné le nombre de cercueils ou d'urnes que peut contenir soit une concession soit une case. Par conséquent, la délibération N° 69 en date du 3 novembre 2008 est annulée et remplacée par celle-ci. Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal les tarifs des concessions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer le tarif des concessions dans le columbarium, à compter du premier janvier 2010, pour une durée de 50 ans renouvelable: 686 €

**DECIDE** d'appliquer le prix du mètre carré de terrain pour chaque catégorie de concession réservée aux caveaux à compter du premier janvier 2010:

**CONCESSIONS CINQUANTENAIRES RENOUVELABLES**

- un emplacement soit 3 m<sup>2</sup> 168 €
- deux emplacements soit 6 m<sup>2</sup> 336 €

**CONCESSIONS TRENTENAIRES RENOUVELABLES**

- un emplacement soit 3 m<sup>2</sup> 122 €
- deux emplacements soit 6 m<sup>2</sup> 244 €

**FIXE** la durée du séjour du cercueil dans le **caveau provisoire à trois mois, à titre gratuit.**

**ANIMAUX SECOURS – CONVENTION POUR LE SERVICE DE LA FOURRIERE ET ACCUEIL;** Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, qu'en date du 7 septembre dernier, les élus avaient stipulé qu'ils aimeraient avoir plus d'informations relatives à l'association « Animaux Secours », sise à Arthaz Pont Notre Dame, et ce, afin de pouvoir délibérer sur l'acceptation ou non de la nouvelle convention de partenariat pour le service de la fourrière et accueil. Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du budget 2009 transmis par ladite association. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les actes s'y référant

#### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'afin de

réajuster certains comptes budgétaires, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants:

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT (dépenses)

##### VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire		
7391173/014	Dégrèvement au titre du plaf TP		+1200,00 €
6257/011	Réceptions	-1200,00 €	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-10000	
6411	Personnel titulaire		+10000

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire		
1641	Emprunts en euros	+4279,16 €	
21538	Autres réseaux		-4279,16 €

**SUIVI BUDGETAIRE** Visite du percepteur jeudi 19 novembre 2009. M. le percepteur constate que les finances de la commune sont saines. Nous sommes très peu endettés. L'objectif de cette visite est d'anticiper les engagements afin de pouvoir faire des choix en fonction des priorités. Une nouvelle entrevue aura lieu en mars pour exposer les comptes administratifs.

#### COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE.

Prochaine réunion de travail avec le cabinet Espargilière fixée au **vendredi 18 décembre 2009 à 20h30**. Dans le cadre de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, la somme de 9780 euros sera mandatée en faveur de la commune au titre de la répartition 2009 (élaboration du PLU).

**COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS** Présentation de la société Alvéole. C'est une association implantée à St Pierre dont le but est de faciliter la réinsertion professionnelle des



# Comptes rendus

personnes en difficulté par le biais de stage. (espaces verts, petits travaux de maçonnerie, peinture, nettoyage, débroussaillage.) et 70 % des personnes formées retrouvent un emploi. Elle emploie environ 40 salariés. 53 communes sont déjà partenaires. Alvéole va passer un contrat avec la CCPR sur les bases de 11000 heures.

M. Moenne propose à tout le conseil municipal d'envisager de mettre un certain nombre d'heures en fonction de nos besoins: environ 600 heures selon une première estimation.

Il souligne le caractère social intéressant de cette association Le Conseil Municipal est d'accord pour approfondir le sujet et M. Moenne dit qu'il va reprendre contact avec la société pour plus amples renseignements.

Coopérative fruitière. Une réunion de travail avec le pôle de compétence du Conseil Général a eu lieu le lundi 30 novembre. Nous attendons leur compte-rendu et nous allons les relancer dans ce sens.

Micro crèche Une enquête préparée par l'ADMR sera distribuée en même temps que le bulletin municipal afin d'évaluer l'intérêt de ce projet.

Marpa Le compte-rendu de la réunion du jeudi 26 novembre 2009 avec M. BLANCHUT (MSA) le Conseil Général et M. Monet, Maire d'Amancy est disponible en mairie.

Avant la prochaine réunion avec M. BLANCHUT, Amancy et Arenthon se rencontreront ainsi que M. DUVERNAY, Conseiller Général.

**COMMISSION FOSSES, VOIRIE, SECURITE** Compte rendu de la réunion du jeudi 19 novembre 2009 concernant la route reliant la ZA de Cornier. Historique fait M. MOENNE (cf. comptes-rendus précédents) Le compte-rendu détaillé sera envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.

Suite à la réunion de quartier du 12 octobre 2009, une demande a été faite par les copropriétaires du lotissement d'Andey concernant l'entretien de la voirie desservant la copropriété.

Après renseignements pris auprès du cabinet notarial MARTIN (chargé de l'acte de vente du lotissement) et recherche faite dans les anciens comptes-rendus de conseils municipaux depuis 1974, rien ne stipule que la commune doit prendre en charge l'entretien de cette voirie. Cette réglementation s'applique dans tous les lotissements de notre commune.

Validation par tout le Conseil Municipal suite aux explications données par M. MOENNE concernant un devis du cabinet Uguet pour réaliser une pré-étude sur le CD 19 Bbis.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT** M. Moenne donne des précisions sur l'importance du travail de l'équipe qui a réalisé un nouveau balisage de nos sentiers de randonnée (indications de temps de marche, direction...) Une présentation des panneaux a pu être ainsi projetée. Il faudrait environ 16 panneaux dont le coût serait approximativement de 3000 euros (estimation de 2007)

Les circuits, avant d'être intégrés au plan départemental pédestre, doivent recevoir l'approbation d'une personne habilitée par le Conseil Général.

Tri sélectif pour les fêtes Il est possible d'installer trois sites de tri semi-enterrés supplémentaires sur notre commune. Pour les manifestations et prévoir un emplacement à proximité. Un surcoût est à prévoir. La commission environnement propose de la prendre en charge, à discuter.

Il faudra des poubelles de couleur différente pour faciliter le tri dès le départ.

Lors de la dernière réunion de la commission environnement, celle-ci propose de récupérer l'eau du toit du hangar pour l'arrosage.

**COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE** Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du lundi 9 novembre est à disposition à la Mairie. En résumé, 95 élèves pour 82 familles.

Prévision 2010 : 76 élèves, 2011 : 70 élèves. Les activités scolaires habituelles (musique...) sont maintenues. Le mari de Mme C. BOEX vient gratuitement chaque semaine et Mme COUDURIER propose de le remercier lors des vœux du maire. Le projet d'école, sur une durée de trois ans est mis en place par les instituteurs. Une aide individualisée en dehors de l'école (vacances février et Pâques) est reconduite. Le règlement intérieur est adopté.

**COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION** Réalisation du site internet en cours.

**COMMISSION JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE** Après discussion avec Mme SETIF, responsable de la Bibliothèque, la proposition du contrat emploi passerelle est retenue. La candidature de Mademoiselle Gaëlle LEVEILLE a été retenue. Son temps sera partagé entre la bibliothèque (12 heures) et le service comptabilité (12 heures).

Un deuxième emploi toujours dans le cadre d'un contrat emploi passerelle est proposé pour les activités sportives. Une annonce sur internet + des affiches a été effectuée. Actuellement, deux CV sont retenus.

**COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS.** M. LAMARCHE du bureau d'étude Véritas chargé du diagnostic des communes de la CCPR est venu le mardi 1er décembre pour présenter les résultats. Il faudra prévoir sur plusieurs budgets (2010 à 2015) des fonds pour essayer d'améliorer les points les plus urgents.

**COMMISSION SOCIALE**

Collecte alimentaire: 160 kg de marchandises et 720 euros de dons.

Téléthon: bilan des soirées des 4 et 5 décembre 2009: 8429,91 euros

Repas des anciens: satisfaction générale des participants

Goûter des anciens le 17 décembre après-midi dans les locaux de la cantine avec chants des enfants de l'école.

Père Noël de l'école, jeudi 17 décembre après-midi

**SYNDICAT d'EAU** Rencontre avec M. ROUSSET (RDA) mandaté pour rechercher les fuites. Il constate un rendement proche de 85 % ce qui est tout à fait satisfaisant. M. MOENNE propose de faire l'acquisition d'un ordinateur pour le suivi des relevés afin de faire une estimation rapide en cas de fuite. Le syndicat d'eau suggère, également, de faire l'acquisition d'un logiciel par le RGD 74 pour intégrer ses réseaux d'eau. Rencontre ce jeudi 17 décembre afin d'en discuter. Un devis est en cours.

**SYNDICAT: SM3A** Le périmètre du SAGE a été arrêté. Les représentants ont été désignés.

Une réunion avec Natura 2000 (Frapna, Onf, chasse...) aura lieu afin de référencer les espaces naturels et veiller à leur non dégradation.

**CCPR** Discussion de la mise en place du SCOT à la prochaine réunion CCPR le 15 décembre.



## Séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, B. MOREL, M. MOLINA,

Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, C. BOEX,

Absentes- excusées: Mmes M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

### SEANCE

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2009

M. MOENNE demande de modifier au chapitre « Syndicat d'eau » de noter: le syndicat d'eau suggère, également, de faire l'acquisition d'un logiciel par le RGD 74 pour intégrer ses réseaux d'eau.

Mme BOEX demande de modifier au chapitre « tri sélectif »: lors de la dernière réunion, la commission environnement a proposé de récupérer l'eau du toit du hangar pour l'arrosage.

### URBANISME

La commission du 15 décembre 2009: donne un avis FAVORABLE aux:

#### - Déclaration Préalable:

M. CHOLET Gérard	Agrandissement garage + modification façades	2891 route de Bonneville - « Le Cluz »
M. NOIROT Pierre-Antoine	Création de deux lucarnes en toiture	340 route de Maclenay - « Chez Chaffard »
	et pose d'une fenêtre en pignon	

#### - Certificat d'urbanisme

S.E.L.A.R.L ARDIZZI-ORCEL- EKSTEROWICZ	CU opérationnel*	« Les Vergers »
	Edification d'un bâtiment à usage d'habitation	

\* CU pour « les Vergers »

Prévoir un plan de circulation

Sortie obligatoire par le rond-point

Etude Notariale ACHARD-CONVERS	CU d'information	Terrain appartenant aux conjoints DUPANLOUP 1175, route de Chevilly – ZA Chevilly
--------------------------------	------------------	--

Des renseignements complémentaires seront demandés par M. Jean BROUARD

La commission du 7 janvier 2010: donne un avis FAVORABLE aux:

#### - Déclaration Préalable:

ERDF SA	Poste de Transformation au sol	« Les Mannets » - Vers station d'épuration
Mme DESALMAND Denise	Garage	975 route des Granges - « Les Granges

#### - Certificat d'urbanisme

Cabinet d'urbanisme REYNARD	CU d'information	Parcelles de Monsieur GONET Charles « chez Dumonal »
Terrains situés: 979 route de Lanovaz		

#### - Permis de Construire

SCI LACHA	Changement destination: bureau en logement de fonction + modification façades: porte en fenêtre + Fenêtres en porte-fenêtre.	101 ZA Chevilly
-----------	---	-----------------

### DELIBERATIONS

#### CONTRIBUTION AUPRES DE LA CAISSE MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales qui sollicite le renouvellement de la contribution par agent adhérent, pour l'année 2010, dont le montant s'élève à 37 euros. Cette aide annuelle concourt aux prestations à caractère social. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité. APPROUVE le versement de cette somme de trente-sept euros (37.- €). Cette Mutuelle est une assurance-maladie complémentaire.

#### EXECUTION DU BUDGET 2010 AVANT SON VOTE

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18, ce qui permettra de payer les factures d'investissement avant le vote du budget. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DONNE son accord.

#### REHABILITATION DE LA CURE – APPROBATION MARCHÉ DE SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 mars 2008 par laquelle

le Conseil Municipal a attribué les lots constitutifs du marché suite aux réunions des Commissions d'appel d'offres du 14 et 28 février 2008.

Par courrier en date du 12 octobre 2009 et du 15 décembre 2009, l'entreprise BONGLET titulaire du lot N° 11 – CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS, nous a informé de sa décision de sous-traiter les travaux suivants:

- FLOCAGE COUPE FEU – Sous-traitant ENTREPRISE GONNET ISOLATION – montant: 4 221,80 HT

- FAUX PLAFONDS – Sous traitant ENTREPRISE SCITA – montant: 18 218,39 HT

Il précise qu'en vertu des dispositions des articles 115, 116 et 117 du Code des Marchés Publics l'entreprise BONGLET a souscrit au paiement direct. Un acte d'engagement de Sous-traitance a été rédigé et les pièces justificatives du sous-traitant ont été fournies. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité DONNE son accord.

#### COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE.

Le compte-rendu de la réunion avec le cabinet Espargilière du vendredi 18 décembre en mairie est arrivé en mairie ce jour, 11 janvier 2010. Une discussion aura lieu lors du prochain conseil municipal après étude du dossier.

# Comptes rendus

## COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS :

La cure - Les faux plafonds, la peinture, le chauffage sont en cours. Les travaux ont repris normalement après l'arrêt pour les fêtes.

Coopérative fruitière. - Suite à la réunion de travail de tout le conseil municipal du jeudi 7 janvier, il a été décidé de démolir le bâtiment. Une délibération sera prise prochainement afin de confier l'étude de faisabilité à un bailleur social: Haute-Savoie Habitat.

Micro crèche. - Distribution d'une enquête (avec le prochain bulletin), préparée par l'ADMR auprès de la population pour évaluer les besoins.

Marpa. - Une réunion est programmée avec M. BLANCHUT (MSA) le vendredi 22 janvier à 9 h 30 en mairie. Une étude sera faite par la MSA pour trouver les partenaires qui peuvent s'associer.

Invitation de M. DUVERNAY, Conseiller Général et M<sup>me</sup> MONTANT, présidente de l'ADMR à la réunion du 22 janvier.

## COMMISSION FOSSES, VOIRIE, SECURITE :

Voirie Déneigement assuré par la société SETAR-BIBOLLET. Le paiement se fait au nombre d'interventions.

Route reliant la ZA de Cornier Le compte-rendu a été transmis à la Chambre d'Agriculture afin de mettre le tracé à jour.

La commission va relancer le cabinet Uguet pour faire le point sur les différentes études en cours (CD 19 bis, carrefour des Chars).

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

ORDURES MENAGERES (intervention de Mme C. BOEX)

Tri sélectif: la commune peut prétendre à deux nouveaux sites de tri. Une subvention de 4000 euros par conteneurs semi-entérés serait accordée, somme équivalente au coût de chaque conteneur (un site de tri accordé par tranche de trois cent habitants). M. le Maire ajoute que l'aménagement des plateformes nécessaires à l'emplacement de ces containers serait pris en charge par la CCPR. Une question reste posée, à savoir si les deux sites équipés actuellement de conteneurs aériens existants peuvent être remplacés par des conteneurs semi-entérés.

M<sup>me</sup> BOEX informe le Conseil Municipal que sur La Roche sur

Foron, il manque 25 sites de tri sélectif. Une idée serait de promouvoir le tri sélectif en milieu urbain par la collecte au porte à porte de poubelles individuelles pour le tri sélectif. Il est également émis d'inciter les commerçants à porter leurs cartons volumineux directement à la déchetterie.

Des bacs du SIDEFAGE pour la récupération du papier à l'école et à la mairie seront demandés à notre ambassadrice du tri.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Réalisation du site Internet: en cours de construction.

## COMMISSION JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE

Melle Gaëlle LEVEILLE doit prendre ses fonctions cette semaine (12 heures à la bibliothèque, 12 heures au service comptabilité).

Un contrat passerelle est envisagé pour les activités sportives exercées dans le cadre de l'école mais actuellement, difficulté à recruter une personne dans ce sens.

## SYNDICAT D'EAU

Rencontre avec M. COUPAYE du RGD 74 pour la présentation de la gamme des géo services permettant d'intégrer le relevé numérisé du réseau d'eau.

Par la même occasion, M. MOENNE propose de faire le point, au niveau de la commune, pour mettre en place le nouveau logiciel d'urbanisme (Ris borne net) et faire le point suite à la présentation des différents logiciels proposés par le RGD 74 s'il n'y a pas des logiciels qui seraient intéressants pour la commune.

Assainissement (Intervention de M<sup>me</sup> C. BOEX)

En ce qui concerne le non collectif, les contrôles sont obligatoires avant 2012 et les travaux doivent être réalisés avant fin 2016. Actuellement, 600 contrôles ont été faits par la CCPR et révèlent 90 % d'installation hors normes.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire précise au sujet de la délibération N° 68 Animaux secours - Convention pour le service de la Fourrière et Accueil que le montant du partenariat sera de 0,80 euros pour l'année 2010 et 1 euro à partir de 2011.

## Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2010

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA,  
Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE

Absents- excusés : MM. B. MOREL, N. TARDIF

Secrétaire de séance : Mme L. THABUIS

### SEANCE URBANISME

La commission du 28 janvier 2010 : donne un avis FAVORABLE aux :

#### - Déclaration Préalable :

Mme Laurence BAZIN FLUSIN                      Création de bureaux                      1732 route de Lanovaz

#### - Certificat d'urbanisme - les renseignements suivants sont donnés :

SCP BAILLY POMMERY CAURO                      CU d'information                      Terrains situés au lieu dit "Les Sablons"

en Zone ND

Propriétaire : Sté Décoplast

La commission urbanisme souligne le fait d'être attentif à la nature du sous-sol. Problème de déchets sur des terrains appartenant à Décoplast.

Office Notarial PUTHOD-VIOLLAZ                      CU d'information

Terrains situés au lieu dit « Bourg de Feu »

En Zone UA

Propriétaire : Mme Georgette DUNAND

Office Notarial PUTHOD-VIOLLAZ                      CU d'information

Terrains situés au lieu dit « Chez Verdet »

En Zone NAC

M. Roland FLOQUET



M. Jean BROUARD, responsable de commission urbanisme donne des informations concernant le suivi de deux dossiers :

1<sup>er</sup> - concernant le CU d'information dont le terrain appartenant aux conjoints Dupanloup est situé 1175 route de Chevilly. Un courrier a été envoyé au Conseil Juridique de l'Association des Maires de France afin d'avoir leur avis. La réponse est la suivante : à savoir si le terrain est en zone artisanale selon notre POS, il reste, donc, à vocation artisanale.

2<sup>ème</sup> Une nouvelle réunion doit être programmée avec Mme PIGNAL, de la DDT + Mr PIOUTAZ + l'architecte et la mairie au sujet de la salle de danse de Mr PIOUTAZ afin de régler le problème.

## DELIBERATIONS

### SECURISATION RD19 –CARREFOUR DES CHARS

#### DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer le projet de sécurisation de la RD19, il serait nécessaire de demander une subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement dont le financement se décline ainsi :

MONTANT PREVISIONNEL TOTAL	DGE	Conseil général Amendes de police	Etat Fonds parlementaires	Autofinancement
401 350 €	40 135 €	9 000 €	36 000 €	316 215 €

La Conseil Municipal approuve Le Conseil, après délibération, à l'unanimité **APPROUVE** le projet et entérine la demande de Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2010 auprès de l'Etat.

### REGIME INDEMNITAIRE 2010 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil s'est prononcé favorablement au maintien du régime indemnitaire du personnel communal lors du protocole des 35 heures en janvier 2002, délibération n°46/2002.

Vu les nouvelles directives de janvier 2002, il est nécessaire d'actualiser le régime applicable au personnel de collectivité. Sont concernés les agents titulaires et stagiaires après un an de service (sauf emplois saisonniers), ainsi que les agents d'entretien non titulaires sous contrat depuis plus d'un an, occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

Dans le cadre du nouveau régime indemnitaire 2010, il sera possible d'attribuer :

#### I. FILIERE ADMINISTRATIVE :

##### - Indemnité horaires pour travaux supplémentaires I.H.T.S

Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ; Décret n°2002-598 du 25 avril 2002

Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois et doivent être réellement effectuées. D'après le protocole des 35 heures, il est rappelé que les heures supplémentaires sont en priorité récupérées.

##### - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires I.F.T.S

Décret n°91-875 du 6 sept.1991 modifié ; Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, arrêté du 14 janv.2002, arrêté du 29 janv.2002 ; Décret n°2002-598 du 25 avril 2002

##### - Indemnité d'administration et de technicité I.A.T

Décret n°91-875 du 6 sept.1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv.2002 ; Décret n°2003-1012 du 17 octobre 2003 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

##### - Indemnité d'exercice des missions I.E.M.P

Décret n°91-875 du 6 sept.1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv. 2002; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

#### II. FILIERE TECHNIQUE ET ENTRETIEN

##### - Indemnité horaires pour travaux supplémentaires I.H.T.S

Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ; Décret n°2002-598 du 25 avril 2002

Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois et doivent être réellement effectuées. D'après le protocole des 35 heures, il est rappelé que les heures supplémentaires sont en priorité récupérées.

##### - Indemnité d'administration et de technicité I.A.T

Décret n°91-875 du 6 sept.1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14

janvier 2002, arrêté du 29 janv.2002 ; Décret n°2003-1012 du 17 octobre 2003 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

- **Indemnité d'exercice des missions I.E.M.P** Décret n°91-875 du 6 sept.1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv. 2002 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

- **Indemnité spécifique de service I.S.S** Décret n°2000-136 du 18 février 2000 ; Arrêté du 18 février 2000, Circulaire DGCL n°2000-138 du 22 mars 2000 ; Décret n°2003-799 du 25 août 2003.

- **Prime de service et de rendement P.S.R** Décret n°91-875 du 6 sept.1991 modifié Décret n°72-18 du 5 janvier 1972 modifié ; Arrêté du 5 janvier 1972

- **Prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation PTETE** Décret n°2002-534 du 16 avril 2002 ; Arrêté ministériel du 16 avril 2002 ; Décret n°2003-13 du 23 octobre 2003.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire définissant le régime indemnitaire des agents communaux.

**CHARGE** Monsieur le maire de fixer par arrêté nominatif les attributions de chaque agent en fonction de leur catégorie ou leur grade dans la limite des montants fixés par les textes.

**DECIDE** de l'application de ces mesures au 1er janvier 2010 du régime indemnitaire.

**DECIDE** que le calcul du régime indemnitaire sera calculé et payé mensuellement. Il sera versé par le comptable de la collectivité sur présentation d'un certificat administratif précisant les montants de référence à prendre en charge pour chaque indemnité et en fonction des arrêtés nominatifs.

ANNEXE DELIBERATION N°61/2002 DONT LES MONTANTS DEVRONT ETRE MIS A JOUR EN FONCTION DES TAUX LISTE DES EMPLOIS DE LA COMMUNE D'ARENTHON AU 01.01.2010 PRIMES INSTAUREES PAR GRADE.

#### 1) GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE

##### - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires I.H.T.S

Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois et doivent être réellement effectuées. D'après le protocole des 35 heures, il est rappelé que les heures supplémentaires sont en priorité récupérées.

##### - Indemnité d'administration et de technicité I.A.T

Taux annuel moyen au 1<sup>er</sup> Octobre 2009 : 467.32 €  
Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.



# Comptes rendus

- **Indemnité d'exercice des missions I.E.M.P** Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv. 2002 ; Décret n°2003-1012 du 23 octobre 2003 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

Taux moyen annuel au 23 octobre 2003 : 1143,37 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

## 2) GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE

- **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires I.H.T.S**

Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois et doivent être réellement effectuées. D'après le protocole des 35 heures, il est rappelé que les heures supplémentaires sont en priorité récupérées.

- **Indemnité d'administration et de technicité I.A.T**

Taux annuel moyen au 1<sup>er</sup> Octobre 2009 : 467,32 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.

- **Indemnité d'exercice des missions I.E.M.P** Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv. 2002 ; Décret n°2003-1012 du 23 octobre 2003 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

Taux moyen annuel au 23 octobre 2003 : 1173,86 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

## 3) GRADE REDACTEUR TERRITORIAL

- **Indemnité d'exercice des missions I.E.M.P** Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv. 2002 ; Décret n°2003-1012 du 23 octobre 2003 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

Taux moyen annuel au 23 octobre 2003 : 1270 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

- **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires I.F.T.S**

Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, arrêté du 14 janv. 2002, arrêté du 29 janv. 2002

Taux moyen annuel 853,64 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.

## 4) GRADE ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

- **Indemnité d'administration et de technicité I.A.T**

Taux annuel moyen au 1<sup>er</sup> Octobre 2009 : 467,36 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.

- **Indemnité d'exercice des missions I.E.M.P** Décret n°91-875 du 6 sept. 1991 modifié ; Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, arrêté du 29 janv. 2002 ; Décret n°2003-1012 du 23 octobre 2003 ; Décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003.

Taux moyen annuel au 23 octobre 2003 : 1143,37 €

Coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

## DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE LES ALLOBROGES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier émanant du Collège des Allobroges et concernant une demande de subvention.

Le séjour culturel et linguistique aura lieu à VENISE (Italie) du vendredi 07 mai au vendredi 12 mai 2010 pour les élèves de quatrième et troisième.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les conditions à retenir pour l'octroi d'une subvention, accordée pour un voyage scolaire, ont été définies selon délibération N°. 36, en date du 27 avril dernier, à savoir :

- CINQ euros par jour et par enfant

- Minimum de TROIS jours pour chaque sortie.

Pour ce présent projet, quatre enfants d'Arenthon sont concernés.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité. **RETIENT** que la subvention versée au Collège les Allobroges sera d'un montant de CENT VINGT euros (120.- €).

## MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR LES PERSONNES AGEES – MARPA – PROTOCOLE DE FINANCEMENT POUR PRE ETUDE REALISEE PAR LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES ALPES DU NORD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune d'Arenthon souhaite la création d'une Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées sur son territoire. Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il serait judicieux d'effectuer une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre de cette structure. La Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord propose à la Commune d'effectuer l'étude de l'environnement médico-social. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette étude est le premier pilier de l'étude des besoins. Elle sert à mesurer, d'une part, le besoin réel au regard de l'offre gérontologique existante et, d'autre part, à préparer les partenariats pour le fonctionnement optimal de la future MARPA. Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du protocole de financement. Le coût forfaitaire a été fixé à la somme de deux mille euros (€ 2 000)

Les communes d'Arenthon et d'Amancy ont décidé de s'associer pour porter le projet de MARPA et, à ce titre, de co-financer le pré étude. Une facture de mille euros (1 000.- €) sera adressée à chacune des deux communes. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité.

**ACCEPTE** les termes dudit protocole proposé par la MSA

**DONNE** autorisation au Maire pour signer le protocole de financement.

## SOLIDARITE AVEC HAITI – AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'ampleur de la tragédie que connaît le peuple haïtien.

Il propose à l'assemblée que la Commune d'Arenthon puisse exprimer son entière solidarité à ce pays durement frappé par le séisme. Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a mis en place un fonds de concours, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don. Monsieur le Maire propose de verser une aide financière s'élevant à la somme de MILLE QUATRE CENT euros (1 400.- €) correspondant à un euro environ par habitant.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité d'allouer à hauteur de 50 % un don de SEPT CENT euros (700.-€) à la Fondation de France et à hauteur de 50 % la somme de SEPT CENT euros (700.- €) aux Scouts de Cluses.

## ABROGATION DE LA REGIE D'AVANCE

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'une machine à affranchir le courrier a été acquise pour le secrétariat de la Mairie. Monsieur le Maire rappelle qu'une régie d'avances avait été mise en place pour l'achat des timbres nécessaires pour l'envoi du courrier administratif. Monsieur le Maire indique au Conseil que cette régie n'a plus lieu d'exister et qu'elle doit être supprimée. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité.

**DECIDE** l'abrogation, au premier janvier 2010, de la régie d'avances.

## LA FRUITIERE : ETUDE DE FAISABILITE ET ETUDE FINANCIERE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le choix retenu lors de la dernière réunion de travail quant à l'avenir du bâtiment de la Fruitière, à savoir :

- Démolition des bâtiments existants

- Construction, sur une partie de la parcelle, de locaux à usage locatif aidé et, sur l'autre partie du terrain, de bâtiments à usage d'accession aidée ou d'accession libre.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il sera intégré dans ce projet la réalisation d'une micro crèche.

Monsieur le Maire stipule aux conseillers qu'il serait judicieux d'effectuer, au préalable, une étude de faisabilité ainsi qu'une étude financière par un organisme habilité.

Plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés tels que : « 4807 »

- « Alpes Habitat » - « Halpades » - « Haute-Savoie Habitat ».

« Haute-Savoie Habitat » est le seul organisme qui est intéressé. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité. **ACCEPTE** le projet tel que défini ci-dessus.



**ACCEPTE** la réalisation des études de faisabilité et financière, par « Haute-Savoie Habitat », et **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour les actes s'y référant.

## **ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT AUX COLLECTIVITES POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)**

### **DEMANDE D'INTERVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire indique que la loi d'orientation N°. 92-125 du 06 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi N°. 2001-1168 du 11 décembre 2001, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. L'Etat, à travers les prestations d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), agit alors par solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Maire ajoute que l'éligibilité des communes et de leurs groupements à l'ATESAT est déterminée par les critères de taille (population DGF) et de ressources (potentiel fiscal).

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet de la Haute-Savoie, par arrêté N°. 2009-3332 du 11 décembre 2009, a établi la liste des communes et des groupements de communes remplissant les conditions pour bénéficier le cas échéant de l'assistance technique des services déconcentrés de l'Etat. Notre commune figure sur cette liste. Monsieur le Maire précise que le décret N°. 2002-1209 du 27 septembre 2002 pris pour l'application de la loi du 11 décembre 2001 définit une mission de base et des missions complémentaires éventuelles

#### 1°) Missions de base :

- Dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat :
  - conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser,
- Dans le domaine de la voirie :
  - assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
  - assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
  - assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
  - assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

#### 2°) Missions complémentaires éventuelles :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,
- gestion du tableau de classement de la voirie,
- études et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000.- euros (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000.- euros (hors TVA) sur l'année.

Monsieur le Maire indique enfin que l'ATESAT fait l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle définie conformément à l'arrêté du 27 décembre 2002 et qu'un abattement sur le montant de la prestation est applicable aux communes ayant transféré au moins un des domaines voirie, aménagement et habitat à un groupement de communes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale des

Territoires de la Haute-Savoie, au titre de l'ATESAT, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base telle que définie ci-dessus et les missions complémentaires suivantes :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- gestion du tableau de classement de la voirie.

**APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec l'Etat (Préfecture de la Haute-Savoie

Direction Départementale des Territoires) pour l'exercice de ces missions pour une durée

d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dès lors que la commune continue de réunir les conditions nécessaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra effet au premier avril 2010.

### **COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE.**

Pour rappel : dans le cadre de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, la somme de 9 780 euros sera mandatée en faveur de notre commune au titre de la répartition 2009 (élaboration PLU)

Une rencontre entre les membres des associations de la chasse et des oiseaux a eu lieu récemment. Un compte-rendu sera transmis ultérieurement aux membres du conseil.

### **COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS**

#### Micro-crèche

Distribution d'une enquête, préparée par l'ADMR, auprès de la population pour évaluer l'intérêt du projet de micro crèche (insérée dans l'Echo des Iles) avec retour des questionnaires pour fin février.

#### Marpa

Mme COUDURIER fait un rapide compte-rendu de la réunion du 22 janvier et signale, entre autres, que Mr BLANCHUT de la MSA a précisé :

- que lors d'une prochaine réunion sera rendue la synthèse de la première partie de l'étude menée (recensement des services, des structures et de l'offre existantes actuellement en direction des retraités) ;
- que la deuxième partie de l'étude qui consiste en l'étude de besoins elle-même, est assez lourde à mettre en place (autorisation à demander au CNIL, bénévoles à former pour se rendre chez les personnes, questionnaire à mettre en place, etc...) Il n'y aura pas, cette étape là, sans l'accord du Conseil Général qui garantira de nous suivre.

Un compte rendu complet de la réunion du 22 janvier sera transmis prochainement par la MSA.

### **COMMISSION FOSSES, VOIRIE, SECURITE**

#### Voirie

Une réunion avec le technicien de la CCPR, responsable de la voirie est programmée le **vendredi 19 février à 14 h 00** : demande de devis pour réfection d'un fossé route de Creulet.

Aménagement du carrefour des Chars : une réunion avec la commission voirie + Cabinet Uguet + concessionnaires (Séleg, télécom, syndicat d'eau, CCPR pour l'assainissement) est programmé le **lundi 15 février à 9 h 00 en mairie**. Le cabinet Uguet déposera un dossier au Conseil Général avec les améliorations demandées par les riverains lors de la réunion de présentation du projet. Le démarrage des travaux est programmé en juillet.



# Comptes rendus

**Eclairage public** : les travaux pour gain d'énergie vont débiter à la Papeterie et les Vergers.

**Société Alvéole** : une convention doit être signée prochainement sachant que les modalités de fonctionnement doivent être à nouveau étudiées.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rencontre avec Mr MURAT du Pays Rochois (bénévole habilité par le Conseil Général) afin de donner des conseils au niveau de l'étude de la signalétique des cheminements. Mr MURAT signale le bon travail effectué par toute l'équipe. Après contact avec la commission environnement du Conseil Général, une formation doit être suivie pour pouvoir bénéficier des aides du Conseil Général. Cette formation se déroulera le 5 et 6 mai 2010. Mr Patrice BOEX, bénévole de la commission environnement élargie se propose de la suivre.

Mr Claude MOENNE souhaiterait obtenir une subvention du Conseil Général. Suite à cette formation, une demande d'inscription des cheminements au Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR) devra être demandée. Subvention pouvant atteindre 100 % du coût.

Mr MOENNE évoque, à nouveau, la proposition de récupération de l'eau de pluie du hangar communal pour l'arrosage. Des recherches de fabricants de citerne sont en cours. Les travaux sont prévus courant 2010.

## COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Visite de Madame CASANOVA, collaboratrice de l'Inspecteur d'Académie, venue confirmer la menace de fermeture d'une classe à la rentrée 2010. Il manquerait, environ, cinq à six enfants pour conserver la quatrième classe. Il faut savoir, également, qu'à la rentrée 2011, le nombre baisse encore d'après les prévisions.

Il est demandé qu'elle intervienne afin que l'assistante administrative en congé maladie soit remplacée car elle deviendra encore plus « utile » si les classes sont plus chargées. L'académie suggère de voir avec une commune voisine la possibilité « à long terme » de regrouper deux écoles afin d'éviter l'effet yoyo « on ouvre, on ferme, on ré ouvre... »

Un courrier a été envoyé à l'Inspecteur d'Académie expliquant la situation et insistant sur le souhait et la nécessité de laisser en place une quatrième classe. Actuellement, nous avons quatre inscriptions supplémentaires pour la rentrée de septembre.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Réalisation du site Internet : réunion le **jeudi 25 février 2010 à 20 h 30**

Echo des Iles : le bulletin a été distribué.

## COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

Il faudra prévoir sur plusieurs budgets (2010 à 2015) des fonds pour essayer d'améliorer les points les plus urgents. Un dossier avec chiffrage sur chaque point est à disposition des élus.

## COMMISSION SOCIALE

Journée proposée par la direction de la prévention et du développement social du Conseil Général sur le thème de l'accueil des jeunes enfants à Annecy le mercredi 10 mars, toute la journée.

Mme COUDURIER demande aux élus si l'un d'eux voudrait l'accompagner à cette journée. Mme M. MARCAULT se propose et confirmera sa participation.

## Epicerie

Après une entrevue avec Mme DORIER (CCPR – FISAC), peut être conviendrait-il de faire une enquête auprès de la population afin de savoir ce qu'elle attend de son épicerie de village et ainsi utiliser au mieux les fonds publics ?

## SYNDICAT : SM3A (Aménagement des Abords de l'Arve)

Des fouilles sur plusieurs sites où des décharges sauvages existantes depuis plusieurs années ont été effectuées. Des prélèvements ont été faits et sont analysés

## QUESTIONS DIVERSES

### Réunion pour le futur Hôpital (intervention de Mme C. BOEX)

Une capacité de 100 lits supplémentaires sera, éventuellement, possible (en raison de la demande) ce qui génèrera de 100 à 200 emplois supplémentaires. Cela porterait au total à 445 lits.

L'ouverture est toujours prévue en janvier 2012. Les travaux avancent régulièrement.

### SIVU (intervention de Mme M. MARCAULT)

Compte rendu de la dernière réunion

- Vote du budget.

- Réparation du grand bassin

- Bilan positif de la pompe à chaleur (grosse économie d'énergie)

- Ouverture le 3 mai 2010 – fermeture le 15 octobre

- Candidature pour emploi d'été à envoyer avant fin février

- Une cotisation annuelle est demandée à chaque commune.

Augmentation de 2 % cette année.

### Tri sélectif

En attente de réponse de la possibilité d'installer deux sites semi enterrés supplémentaires sur la commune. Une question se pose à savoir si les sites sont implantés trop loin des habitations, cela va-t-il fonctionner ? Le conseil se demande, également, si cela va supprimer le ramassage des ordures ménagères ?

### Pêche

Mr SADOUX a contacté la mairie afin de soumettre son projet de donner des cours de pêche sur un étang privé proche du Nant de Sion. Une rencontre avec des élus pour discuter de l'opportunité du projet aura lieu prochainement.

## Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA, B. MOREL, N. TARDIF  
Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE

Absente- excusée: Mme C. BOEX

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

## URBANISME

La commission du 11 février 2010: donne un avis FAVORABLE aux:

### - Déclaration Préalable:

M. SOMMEILLER Claude

Abri

353 route de Bonneville

Superficie: 18277 m<sup>2</sup> – Zone NC

SCI MSLJ

Pose de six vélux

M. DJELIC Slobodan

80 ZA La Papeterie

Superficie: 2 000 m<sup>2</sup> – Zone UX



Mme MAEDER Françoise	Abri voiture	633 route des Arculinges Superficie parcelle N° 267 : 490 m <sup>2</sup> et parcelle N° 270 : 2463 m <sup>2</sup> - Zone NC
<b>- Permis de Construire :</b> M. THABUIS Didier	Création de deux abris couverts	330 route de Reignier Superficie : 1908 m <sup>2</sup> – zone UA
M. KAUFHOLTZ Yann	Réalisation d'une habitation et d'un garage	401 chemin des Peupliers Superficie : 1465 m <sup>2</sup> dont 257 m <sup>2</sup> pour l'accès Zone UC
<b>- Certificat d'urbanisme</b> - les renseignements suivants sont donnés : M. ROSNOBLET Jean	CU d'information	Terrain situé « Le Bois de Berny » En zone NC et ND Superficie : 12 120 m <sup>2</sup>
M. ROSNOBLET Jean	CU d'information	Terrain situé « La Vuachère » En zone NC Superficie : 3 985 m <sup>2</sup>
M. DEFFAYET René	CU opérationnel	Terrain situé 717 route des Arculinges - "Montagny" En zone NB Superficie : 6 610 m <sup>2</sup> dont 1 530 m <sup>2</sup>

M. BROUARD fait part à l'ensemble des conseillers d'une rencontre avec M. DA SILVA, habitant de la commune (ZA la Papéterie). Il lui est demandé de déposer un permis de construire définitif avant le 15 avril 2010 afin de régulariser sa situation.

## DELIBERATIONS

### BAIL LOGEMENT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon délibération N°. 39, en date du 2 juin 2009, l'appartement sis à l'école primaire Benoît Chamoux a été loué à Madame Marie-Noëlle GUITTET, employée auprès de la Collectivité. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le loyer principal a été fixé à la somme de TROIS CENT SOIXANTE-SIX euros pour la période du premier avril 2009 pour se terminer le 31 mars 2010 avec une provision mensuelle pour charges fixée à la somme de SOIXANTE-DIX euros. Selon le bail établi, la révision du loyer est effectuée selon l'indice de référence des loyers. Pour cette nouvelle période, à savoir du premier avril 2010 au 31 mars 2011, le loyer sera de TROIS CENT SOIXANTE-CINQ euros 78 centimes (365,78 €). En effet une baisse de 0.06 % est à appliquer. En ce qui concerne la provision mensuelle pour charges, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'il faut maintenir le montant de SOIXANTE DIX euros ou l'augmenter.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité.

**PREND NOTE** que le loyer principal sera de TROIS CENT SOIXANTE CINQ euros 78 centimes (365,78 €) pour la période du premier avril 2010 au 31 mars 2011.

**FIXE** le montant de la provision mensuelle pour charges à SOIXANT DIX euros.

### DEMANDE D'EXONERATION D'IMPOTS LOCAUX PAR L'ENTREPRISE EURL HYGIE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier émanant de l'entreprise EURL HYGIE sise 60, Route de Fessy à ARENTHON.

Le gérant sollicite l'exonération d'impôts locaux pour les deux années suivant celle de la création de sa société qui a débuté son activité le 2 février 2009.

Il est stipulé que les conditions requises par l'article 44 sexies du Code Général des Impôts sont entièrement réunies. Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité **DECIDE** de ne pas donner son accord pour cette demande.

### COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE.

PLU: en phase de réflexion. Prochaine réunion programmée le **mercredi 17 mars à 20 h 30** avec le Cabinet Espargilière.

### COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS

- La Cure:

Deux devis pour le mobilier ont été demandés (Entreprises

VACHOUX et QUADRATURE). Après concertation, il a été décidé d'opter pour le devis proposé par l'entreprise VACHOUX.

Le carrelage va être posé prochainement. Une équipe de la bibliothèque réfléchit à l'aménagement de leur local.

- Dégradation des carreaux du hangar communal la semaine du 22 février 2010. Des travaux ont été réalisés en urgence et un grillage a été apposé afin qu'un tel acte de vandalisme ne se reproduise plus. Il est également à noter d'autres dégradations: filet métallique de la table de ping-pong, un jeu enfant cassé, une poubelle dégradée.

Afin d'éviter de nouvelles dégradations, nous allons poser un rideau sur la baie vitrée du vestiaire qui n'a pas été protégée jusqu'à présent.

### COMMISSION FOSSES, VOIRIE, SECURITE

#### Voirie

Aménagement du carrefour des Chars: réunion Commission Voirie + Concessionnaires (Séleq, Télécom, Syndicat d'Eau, CCPR pour l'assainissement) le lundi 15 février. Coordination des travaux avec les différents concessionnaires et établissement d'un planning. M. MOENNE demande de rappeler au cabinet Uguet qu'il doit, après chaque réunion, rédiger, un compte-rendu et l'envoyer aux membres de la commission.

Demande de deux devis pour le coordinateur sécurité chantier: bureau Alpes Contrôle et Bureau Lauwers. Les devis ont été reçus et le Cabinet Lauwers a été retenu.

Nettoyage et réfection du fossé route de Creulet. Le devis demandé auprès de la CCPR s'élève à environ 550 € HT. Les travaux seront réalisés prochainement.

#### Route desservant la ZA de Cornier:

M. le Maire a rencontré M. Allard (Maire de Cornier) afin de trouver une solution à ce problème.

La mairie a reçu ce jour, 1er mars, une lettre-pétition émanant des riverains. M. le Maire souligne que les élus s'occupent activement du dossier.

Une réunion avec la Commission Voirie + M. le Maire de Cornier + les représentants de l'AFA (Arve Faucigny Agriculture) est prévue le **vendredi 19 mars à 20 h 00** à la Mairie d'Arenthon.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

La journée nettoyage de la commune aura lieu cette année le **vendredi 9 avril 2010 à partir de 13 h 30** pour les enfants de l'école et le **samedi 10 avril à partir de 8 h 30** pour tous.

# Comptes rendus

Rencontre avec M. SADOUX lundi 22 février 2010. Ce monsieur souhaite créer une école de pêche sur un lac privé de la commune. Les élus de la commune pensent que l'idée est bonne. Cependant, ils ne sont pas favorables à cette initiative qui impliquerait la création d'un accès voiture et un débroussaillage des abords; ceci va à l'encontre de la préservation du site. D'un commun accord, la demande est refusée.

## COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Confirmation par courrier par l'académie du maintien de la quatrième classe.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

### Réalisation du site internet:

M. TARDIF signale d'une pré-version est à disposition et nécessite, actuellement, encore une concertation pour affiner les paramètres. Une prochaine réunion est prévue le 25 mars. Mme COUDURIER fait appel aux personnes intéressées à s'investir lors des journées jeunesse prévues cet été (bénévoles, animateurs...). Une réunion à cet effet est programmée le 31 mars.

## COMMISSION SOCIALE

### Micro crèche

Retour de l'enquête préparée par l'ADMR, auprès de la population pour évaluer l'intérêt du projet de micro crèche. A ce jour, treize retours ont eu lieu.

Une rencontre avec la mutualité française (regroupement de toutes les mutuelles), gestionnaire éventuel d'une micro crèche. Nous la contacterons en temps utile.

### Epicerie

L'enquête auprès de la population est prête à être distribuée. Pour les travaux, si nous voulons les faire et afin de ne pas perdre de temps, il faudrait inscrire au budget 2010 le coût total sans tenir compte des subventions possibles.

### Projet fruitière

Rencontre avec Haute-Savoie Habitat pour lui confier l'étude de faisabilité (délibération prise le mois dernier).

## COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Rencontre avec un auteur, Delphine BERTHOLON, organisé par la bibliothèque d'Arenthon le samedi 13 mars à partir de 16h00. Vente et dédicace de son livre.

## SYNDICAT D'EAU

Réunion pour le budget programmée prochainement.

### CCPR (Communauté de Commune du Pays Rochois)

Contrat sur trois ans avec Alvéole (organisme de réinsertion). Au total, 11000 heures de divers travaux à 11 euros/heure la première année puis 8 euros les autres années au lieu de 16 euros. Notre commune prendra 700 heures. Une liste des différents travaux a été établie par M. MOENNE, M. ROUSSEAU et le directeur de cet organisme. Ceci sera validé en réunion le vendredi 12 mars à 10h30 à la CCPR.

Orientation budgétaire: afin d'équilibrer le budget principal proposition d'augmentation du taux des taxes de 2 ou 3 %. Au bureau des maires, le président souhaitait 6 %.

## QUESTIONS DIVERSES

Organisation des permanences pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010. Le tableau sera envoyé à chaque conseiller.

M. le Maire signale que le **mercredi 3 mars à 11h30** des membres de la liste de M. J.C. Carle (UMP) viendront présenter leur programme.

Problème de circulation des camions Gefco sur la route départementale CD 19 bis.

Il existerait un plan de circulation. Un courrier sera envoyé à M. GRUFFAT (Commission Voirie du Conseil Général) pour avoir ce plan et afin de le soumettre aux intéressés.

## Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA, N. TARDIF  
Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE, C. BOEX

Absent- excusé: M. B. MOREL

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

## SEANCE

Le compte administratif et compte de gestion sont conformes et présentent les mêmes résultats:

### RESULTATS DU BUDGET GENERAL 2009

#### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent 2008	495 314,01 €	Excédent 2008	338 741,54 €
		Part affectée à l'investissement	200 000 €
Recettes 2009	847 559,56 €	Recettes 2009	986 064,17 €
Dépenses 2009	1 190 629,68 €	Dépenses 2009	652 419,55 €
Résultat exercice	-343 070,12 €	Résultat exercice	333 644,62 €
Excédent cumulé 2009	152 243,89 €	Excédent cumulé 2009	672 386,16 €
Reste à réaliser dépenses	969 455,09 €		
EXCEDENT GLOBAL		824 630,05 €	

Le conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat, comme suit:



## AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – COMMUNE D'ARENTHON

<b>A Résultat de fonctionnement</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	333 644,62
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif	338 741,54
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A +B (hors reste à réaliser)	672 386,16
si c est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>D solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin en financement)	0
R 001 (excédent de financement)	152 243,89
<b>E solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin en financement	0
Excédent de financement	0
Besoin en financement F D +E	0
AFFECTATION = C G +H	672 386,16
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	300 000,00
G = au minimum, couverture du besoin en financement F	
2) H Report en fonctionnement R002	372 386,16
DEFICIT REPORTE D002	0

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** l'affectation proposée.

## VOTE DES 3 TAXES et TAUX RELAIS CFE 2010

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des trois taxes comme suit:

TAXES	Bases notifiées pour 2010	taux 2010	Produits
TH (taxe habitation)	1 898 000	7,25	137 605
TFB (taxe foncière bâtie)	1 208 000	8,89	107 391
TFNB (taxe foncière non bâtie)	28 400	43,68	12 405
<b>TOTAL TH + TF</b>			<b>257 401</b>
Taux relais CFE (contribution Foncière des Entreprises)(anciennement taux TP)			10,99

Suite à la suppression de la TP, celle-ci est remplacée transitoirement par une compensation relais calculée ainsi :

1ère composante	
choix entre 2 options :	
Produit de TP DE 2009	169 359
Base TP 2010 X Taux votés en 2009	
Base notifiée au 8/03/2010	1 834 000
Limitation de taux (tx 2008x1.01)	
10.67*1.01=10.78	10.78
<b>TOTAL 1ère composante la plus avantageuse</b>	<b>197 705</b>
<b>TOTAL TH +TFB +TFNB</b>	<b>257 401</b>
Compensation relais 2010	197 705
Total 455 106	
Alloc. compensatrice (dégrèv. TH +TF)	11 842
Participation PVA	- PTA
Produits prévisionnels 4 taxes	465 748

## OPTION POUR LES COMMUNES

L'augmentation du taux de CFE en 2010 (taux supérieur à 10,99 %) permettrait aux collectivités de majorer la compensation relais initiale. Pour se faire, il serait nécessaire d'augmenter proportionnellement les autres taux des 3 taxes selon la méthode suivante La commission après étude, propose le maintien des taux de Taxe d'habitation, et des taxes Foncières pour 2010 ainsi que le vote du taux relais (anciennement taux TP) :

Le conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité** l'adoption du taux des trois taxes ainsi que du taux relais (CFE).

Le taux de ces trois taxes de l'année 2009 n'a pas été augmenté.

TH (Taxe d'Habitation)	7,25 %
TFB (Taxe Foncier Bâti)	8,89 %
TFNB (Taxe Foncier Non Bâti)	43,68 %
Taux Relais (taux TP 2009)	10,99 %

# Comptes rendus

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal propose l'attribution de subventions suivante :

### ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010

INTITULE	Mémoire 2009	Proposition 2010	Vote du CM
<b>ASSOCIATION COMMUNALE</b>			
APE primaires	1 150,00 €	1 200,00 €	
Remb. APE Eveil Musical		826,00 €	
ARENTHON ENVIRONNEMENT (ass. Génér récente)	250,00 €	250,00 €	
ASSOCIATION CHASSE	250,00 €	250,00 €	
COMITE DES FETES	1 200,00 €	1 000,00 €	
ENVIE D'EVASION	100,00 €	100,00 €	
Foot club arenthon scientrier	900,00 €	900,00 €	
JEUNES D'ARENTHON		500,00 €	
R'BIOLLE	part timbrag	Part timb	
<b>TOTAL</b>	<b>3 850,00 €</b>	<b>5 326,00 €</b>	
<b>ASS. INTERCOM</b>			
ADMR	1 633,00 €	2 012,00 €	
ASS. DONNEURS DE SANG	70,00 €	70,00 €	
BASKET CLUB	150,00 €	150,00 €	
CAF	150,00 €	150,00 €	
DOJO PAYS ROCHOIS (courrier de dde transmis bientôt)	150,00 €	150,00 €	
GYM PAYS ROCHOIS	prêt salle	prêt salle	
HANDBALL	150,00 €	150,00 €	
MJC	1 000,00 €	1 000,00 €	
PLAISIR DE LIRE	80,00 €	80,00 €	
SECOURS EN MONTAGNE	200,00 €	200,00 €	
SOUVENIR Français	200,00 €	200,00 €	
TIR A L'ARC		150,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 783,00 €</b>	<b>4 312,00 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>			
DE L'OMBRE A LA LUMIERE	50,00 €	50,00 €	
MAISON FAMILIALE DE BONNE	50,00 €	50,00 €	
MFR "DOMAINE DE LA SAULSAIE"		25,00 €	
MFR CHAMP MOLLIAZ		25,00 €	
MFR Le Belvédère		50,00 €	
MFR de Chaumont		25,00 €	
NOUS AUSSI	50,00 €	25,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR		50,00 €	
SLAG (nous aussi)		25,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>	<b>375,00 €</b>	
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>			
LES VERTS PATURAGES	150,00 €		
LYCEE GUILLAUME FICHET	111,78 €	60,00 €	
COLLEGE LES ALLOBROGES		300,00 €	
AUTRES PROJETS		1 600 €	
<b>TOTAL</b>	<b>261,78 €</b>	<b>360,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 000 €</b>	

Le conseil municipal **DECIDE**, à douze voix pour et une abstention l'octroi des subventions proposées. Le montant est fixé et modulé en fonction des besoins de chaque association.



## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal,

Les éléments suivants ont été votés :

- l'affectation de résultat 2009,
- le compte administratif, après avoir comparé les résultats de l'Ordonnateur et les comptes de gestion du percepteur qui sont conformes et identiques,
- les taux d'imposition et les subventions aux associations ont été votés.

Le projet de budget par chapitre et par commission a également été présenté,

Il peut être procédé au vote du budget primitif 2010,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE, à l'unanimité,** le projet de budget primitif 2010 à l'unanimité pour les montants suivants :

**SECTION INVESTISSEMENT: 1 618 329,44 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT: 1 393 619,16 €**

Les recettes et les dépenses sont équilibrées.

## URBANISME

La commission du 11 mars 2010 :

- **Certificat d'urbanisme** - les renseignements suivants sont donnés :

M. ROSNOBLET Jacques	CU d'information	Lieu dit « Les Prés Jolis » Superficie terrain: 6 800 m <sup>2</sup> - Zone NC Commune de Cornier Lieu dit « les Bois de Publet » Et 341 route des quatre communes Superficie terrain: 1 ha 25 a 33 ca – Zone NC
Etude Notariale Puthod-Viollaz	CU d'information	
<b>- Déclaration Préalable:</b> donne un avis FAVORABLE		
M. DUFOUR Laurent	Pose d'une piscine Superficie terrain: 15 000 m <sup>2</sup> - Zone UC	154 chemin de Chanrou

M. BLANC Christian	Réfection toiture. Pose d'une clôture. Modification façade	96 chemin de la Tour  Superficie terrain: 1 321 m <sup>2</sup> - Zone UC
Mme GREMION Sylvie	Pose d'un abri de jardin	2885 route de Bonneville Superficie terrain: 1 200 m <sup>2</sup> - Zone UC

La commission du 11 avril 2010 :

- **Certificat d'urbanisme** - les renseignements suivants sont donnés :

Etude Notariale FAVRE VERDONNET	CU d'information	« Chez Chanrou » 281 chemin des Peupliers Superficie N° 1464: 257 m <sup>2</sup> N° 1465: 11 m <sup>2</sup> - Zone UC Terrains appartenant M. AVISSE Francis 38 impasse Dommartin Superficie: 533 m <sup>2</sup> - Zone UA
Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'information	
<b>- Déclaration Préalable:</b> donne un avis FAVORABLE:		
M. COQUET Gérard	Garage accolé + clôture + modification façade (transformation garage en chambre à coucher)	89 Lotissement les Vergers - « Les Chars » Superficie terrain: 1 129 m <sup>2</sup> - Zone UC

M. HUYS Jean-Pierre	Attente réponse CCPR pour taxe Assainissement par rapport à la SCHON créée Abri ouvert accolé à l'habitation Superficie terrain: 2 500 m <sup>2</sup> - Zone UC	103 chemin de Nabeau
---------------------	--	----------------------

M. DECARROUX René	Pose de panneaux photovoltaïques	345 route du Salève Superficie 2 287 m <sup>2</sup>
-------------------	----------------------------------	--

Zone UC – Dossier traité par préfecture car vente de la totalité de la production à ERDF.

M. BOUCLIER Jean-Michel	Pose de panneaux photovoltaïques Superficie: 3 200 m <sup>2</sup>	736 route des Chars
-------------------------	--	---------------------

Zone NC – Dossier traité par la préfecture car vente de la totalité de la production à ERDF.

SARL ALPES BOIS	Modification d'une façade	Siège social: les Rottes – 74490 ONNION Adresse terrain: 341 route des quatre communes Superficie terrain: 3 285 m <sup>2</sup> - Zone NC
M. TRAN Anthony	Pose d'une clôture + portail électrique	381 chemin du Peuplier Superficie terrain: 1 100 m <sup>2</sup>

# Comptes rendus

## DELIBERATION

### AVENANTS DE TRAVAUX – REHABILITATION CURE

Monsieur le Maire présente les projets d'avenants suivants suite aux réunions de chantier concernant la Cure :

N° avenant	N° LOT	NOM	OBJET	Marché initial HT €	Avenant HT €	Montant final HT €	variation
1	DÉLIBÉRATION	P.PERRIN	Fourniture et pose	69 858,33	11 513,20	81 371,53	16.50 %
1	N° 4	GRESSET	d'un garde corps	106 305,40	-1 362,24	104 943,16	- 1.30 %
2	N° 8	ALPAL	métallique	79 633,00	-6 222,80	73 410,20	-7.80 %
1	N° 13	CELMA		10 990,00	-1 350,00	9 640,00	-12.30 %

N° avenant	N° LOT	NOM	OBJET	Marché initial HT €	Avenant HT €	Montant final HT €	variation
1	N° 19	SPIE	Modif. Tarif jaune – alimentation volet verrière	88 235,76	11 405,02	99 640,78	+12,93 %

N° avenant	N° LOT	NOM	OBJET	Marché initial HT €	Avenant HT €	Montant final HT €	variation
2	N° 17	DETEC	Création 2 sorties de toitures ventilation	123 706,70	1 195,00	226 027,00	0,97 %

Les avenants négatifs ou inférieurs au seuil des 5 % ne font pas l'objet d'une délibération mais sont présentés pour information au Conseil.

Le Conseil Municipal, considérant l'avis de la commission d'appel d'offre du 11 mars 2010, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer :

- AVENANT N° 1 – PERRIN LOT 5: **11 513,20 HT** soit 13 769,78 TTC

- AVENANT N° 1- SPIE LOT 19 : **11 405,02 HT** soit 13 640,40 TTC

Par treize voix pour sur treize votants

## COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Conseil d'école: le compte-rendu est à disposition dans le classeur « école » au secrétariat de la mairie.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Bulletin municipal: (parution fin juin) les articles des commissions doivent parvenir, au plus tard, le 15 mai.

Prochaine réunion fixée au **jeudi 29 avril à 20h30**.

Pour information, la commission a reçu du SIDEFAGE une somme de 200 euros d'aide à la communication pour notre plaquette contenant les conseils pour le tri sélectif.

Animation: journées jeunesse fixées du 05 au 10 juillet prochain. Recherche d'animations à proposer pour ces journées. Prochaine réunion fixée le **mercredi 28 avril à 20h30** à Scientrier.

## COMMISSION SOCIALE

Micro crèche: résultat de l'enquête crèche dépouillement par l'ADMR. La synthèse est à disposition dans le classeur « petite enfance » au secrétariat de la Mairie.

Épicerie: Résultat de l'enquête épicerie en cours de dépouillement.

Afin de débiter les travaux à l'épicerie, le bureau d'études Stil nous a fait une proposition d'honoraires pour monter le dossier d'exécution, les descriptifs et quantitatifs qui nous permettrait de faire un appel d'offres. De plus, ce bureau ferait le suivi des travaux. Ce sera le maître d'œuvre du projet. Coût: dossier d'exécution 3 800 €, suivi des travaux: 3 700 €.

Roses de la fête des mères: renouvellement de l'opération cette année encore.

## QUESTIONS DIVERSES

- Emploi saisonnier pour l'été 2010: renforcement de l'équipe aux espaces verts par un emploi jeune, un mois, en Août. Priorité à un jeune de la commune. Rencontre avec celui-ci le 15 avril 2010.

- Circuit de distribution (bulletins et roses) à revoir.

- Création d'une nouvelle association en cours de discussion. Il s'agit d'un échange culturel avec la région des Charentes Maritimes. Une réunion est prévue le **jeudi 29 avril à 17h00** en mairie avec la commission culturelle + le comité de pilotage de la nouvelle association. Date à confirmer.

- Réunion d'information le mardi 27 avril à 17h30 à la CCPR. Présentation des enjeux d'un PLH par M. RICARDEAU, chef de service de la DDT. Les adjoints et les conseillers intéressés sont invités.

- Réunion vendredi 30 avril à 16h00 à la CCPR: Présentation de l'étude de faisabilité pour la desserte en très haut débit de la Haute-Savoie par M. AMOUDRY. Les adjoints et les conseillers intéressés sont invités.

- Stagiaire, F. LAVOREL, sera présent sur la commune pendant 8 semaines (pendant les vacances scolaires de Pâques et au mois de juin) afin d'apporter des améliorations au PLU en cours. Stage effectué dans le cadre de ses études. Une convention a été établie.

- Un diagnostic énergétique de nos bâtiments par le SELEQ est à envisager afin d'apporter des améliorations. Un dossier est à monter. Le coût estimatif est entre 600 et 1 000 euros par bâtiment subventionné à 70 % par le SELEQ.



## Séance du Conseil Municipal du 3 mai 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, B. MOREL, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA, N. TARDIF

Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE, C. BOEX

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

### URBANISME

La commission du 29 avril 2010:

- **Certificat d'urbanisme** - les renseignements suivants sont donnés:

Monsieur GAILLARD Denis                      CU opérationnel                      Chez Dumonal  
Superficie terrain: 13485 m<sup>2</sup>. 1500 m<sup>2</sup> en zone UC et le reste en zone NC. Dossier non instruit par la commission urbanisme mais par la DDE.

SCP FAVRE VERDONNET                      CU d'information                      Lieu dit « Les Vergers »  
Superficie terrain: parcelle 1833 : 10 a et 06 ca  
parcelle 1839 : 6 a 40 ca  
Zone UC

- **Déclaration Préalable:** donne un avis FAVORABLE

SCI DA SILVA                      Pose de trois vélux                      120 ZA « La Papéterie »  
+ création de deux fenêtres en pignon                      Superficie terrain: 2000 m<sup>2</sup>  
+ création d'un auvent sur porte d'entrée.

M. GAY Florent                      Pose d'une clôture + portail coulissant                      Zone UX – régularisation travaux  
et Melle VARELA Karine                      1590 route de Bonneville  
Superficie terrain: 1277 m<sup>2</sup>  
Zone UC

Mme OLIVIER Isabelle                      Extension porte-fenêtre                      126 chemin du Nant de Sion  
Superficie terrain: 1610 m<sup>2</sup>  
Zone NC

Mme VIOLLET Maria                      Réfection mur + crépi                      84 route de Reignier  
Superficie terrain: 1123 m<sup>2</sup>  
Zone UA

M. MOSSUZ Raymond                      Abri dépôt bois                      521 route de Creulet  
Superficie terrain: 11178 m<sup>2</sup>  
Zone NC

M. et Mme COUDURIER Louis                      Ravalement façades                      65 Route de la Papéterie  
Superficie 1194 m<sup>2</sup>  
Zone UC

- **Permis de construire:** donne un avis FAVORABLE

Commune d'Arenthon                      Suppression de deux vélux                      111 route de Bonneville  
Ajout d'une verrière                      Superficie: 553 m<sup>2</sup>  
Zone UA (Régularisation travaux)

Mme POIRET Martine                      Garage indépendant en bois                      22 chemin de Nabeau  
Superficie terrain: 1584 m<sup>2</sup>  
Zone UC

- **Etude du permis de construire:** PLU en cours d'élaboration – dossier en attente

SARL PROXIMMO                      Réalisation de deux bâtiments:                      Route de Reignier  
32 logements                      Superficie terrain: 4278 m<sup>2</sup> - Zone UA

### DELIBERATION

Monsieur le Maire demande à retirer la délibération concernant le projet de rénovation de l'épicerie; Suite aux questionnaires remis à la population, la commission doit rediscuter et rencontrer à nouveau l'épicière avant de prendre cette délibération.

### INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil que, selon circulaire préfectorale N°. 2010-23, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a été revalorisé. En conséquence, Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le plafond indemnitaire applicable est de: 118,96 euros pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il rappelle au Conseil que cette somme constitue un plafond en dessous duquel il demeure possible à ce dernier de revaloriser à son gré les indemnités actuellement inférieures à celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 118,96 euros au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2010.

### REVISION DU LOYER DE L'EPICERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon délibération N°. 45, en date du 6 juillet 2009, le Conseil avait fixé le loyer principal mensuel pour l'épicerie à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT UN euros (281.- €), et ce, pour la période du premier mai au 30 avril 2010. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier mai 2010 au 30 avril 2011. Monsieur le Maire indique à

# Comptes rendus

l'assemblée que l'indice de référence des loyers, au premier trimestre 2010, augmente de 0,09 % sur un an. Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT UN euros vingt-cinq centimes (281,25 €). Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité que pour la période du premier mai 2010 au 30 avril 2011, le loyer principal mensuel soit fixé à la somme de: 281,25 euros.

## **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS FIXATION DU MONTANT POUR 2009**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indemnité représentative de logement des instituteurs est fixée, chaque année, par arrêté préfectoral, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée de la proposition de la fixation du montant retenu par la Préfecture, selon circulaire N°. 2010/25, à savoir :

Indemnités	I.R.L. mensuelle	I.R.L. annuelle	Charge annuelle pour la Commune
Instituteurs non chargés de famille	180,20 €	2 162,40 €	0,00 €
Instituteurs chargés de famille (+ 25 %)	225,25 €	2 703,00 €	0 €
Instituteurs chargés de famille - directeur avant 1983 (+ 25 % + 20 %)	261,29 € (dont 36,04 € à la charge de la Commune)	3 135,48 €	432,48 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DONNE un avis favorable.

## **ANIMATION DES OPERATIONS COLLECTIVES DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCPR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Rochois, par délibération du 23 mars 2010, a pris la compétence relative à « l'animation des opérations collectives de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

En effet, les particuliers qui souhaitent réhabiliter leur dispositif d'assainissement individuel peuvent être aidés par l'Agence de l'Eau sous certaines conditions. Pour cela, la Communauté de Communes du Pays Rochois doit prendre la compétence d'animation des opérations collectives de réhabilitation.

Conformément aux dispositions énoncées à l'article L 5211-17 du C.G.C.T., Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en œuvre de ce projet à l'échelle intercommunale requiert le transfert de cette compétence à la communauté de communes.

L'article 14-1 des statuts de la C.C.P.R. serait complété ainsi qu'il suit :

« Animation des opérations collectives de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-17 du C.G.C.T. sur les modifications statutaires des EPCI relatives aux compétences;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays Rochois, en date du 23 mars 2010, proposant à la Commune un transfert de sa compétence en matière d'animation des opérations collectives de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif;

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer à la Communauté de Communes du Pays Rochois la compétence relative à l'animation des opérations collectives de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

## **CONVENTION FINANCIERE ETABLIE ENTRE LA CCPR ET LA COMMUNE d'ARENTHON**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Rochois et les communes du Pays Rochois ont accepté de mettre en place un chantier d'insertion permanent signé avec l'Association ALVEOLE, sur le territoire du Pays Rochois, pour une durée de trois.

Les travaux arrêtés dans ce chantier d'insertion sont liés aux espaces verts et naturels, à la réhabilitation du patrimoine local et à son entretien sur les communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

La Communauté de Communes serait porteuse de cette opération pour le compte des communes, à charge pour celles-ci de rembourser le montant correspondant aux travaux commandés et réalisés sur leur territoire.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention financière relative audit remboursement.

Cette convention est établie pour une durée de deux ans et neuf mois, du premier avril 2010 au 31 décembre 2012.

Le volume horaire prévisionnel pour 2010 (pour 9 mois) est de 450 heures et pour l'année 2011, il est de 650 heures.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **ACCEPTE** les termes de la convention mentionnée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

La cure: les luminaires sont actuellement posés. Quelques retouches de peinture sont effectuées. Les finitions intérieures vont être réalisées ainsi que le nettoyage final.

Une visite du chantier est prévue pour les membres du conseil municipal le 26 mai.

Mise aux normes du coffret électrique: local des jeunes, salle communale et auberge.

Intervention des entreprises Montant et Pessey-Fournier afin de faire un devis pour les réparations des WC publics et de l'école. Barrière (main-courante) sur le côté du bâtiment de l'école vers la cantine à faire.

Un devis pour des bancs (placés vers l'Eglise et le City Stade) et un « attache vélo » a été demandé.

Projet de finir de sécuriser le hangar communal (vitres)

## **COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

Deux rencontres avec le Cabinet Uguet ont eu lieu récemment afin de retravailler l'aménagement du carrefour des chars. Un dossier sera envoyé au Conseil Général afin d'établir une convention. Travaux prévus courant de l'été, durée environ quatre mois.

Cimetière: une réunion est programmée le 19 mai 2010 avec la commission voirie et le Cabinet Uguet en vue d'un réaménagement pour sécuriser l'accès.

Projet de voirie sur le secteur de Publet: aucun relevé de circulation a été fait sur ce secteur, uniquement des relevés ont



été réalisés sur la commune de Cornier: du chef lieu au carrefour de la Batia et sur la Madeleine.

Suite aux différentes propositions de tracés sur notre commune, le conseil a adopté un tracé préférentiel qui longe l'autoroute et passe sous le pont. Le conseil s'oppose à tout tracé qui passerait à proximité des habitations afin d'éviter les nuisances.

Une réunion avec une personne de l'ATMB est à fixer. Cette route ayant une vocation intercommunale et sachant que la CCPR a la compétence de faire réaliser des études de faisabilité, les communes de Cornier et d'Arenthon demandent qu'une étude soit programmée.

Intervention de Mme C. BOEX concernant la sécurisation des riverains en danger au niveau du lotissement Maclenay suite au grave accident de la semaine dernière. Un courrier a été envoyé ce jour au Conseil Général afin d'interpeller les autorités compétentes. M. le Maire se propose d'appeler M. Denis DUVERNEY, Conseiller Général et de lui exposer ce problème.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. Patrice BOEX, bénévole de la commission environnement va suivre une formation sur la signalétique des cheminements le 05 et 6 mai 2010 (plus une journée au mois de juin). Suite à cette formation, une demande d'inscription des cheminements au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) pourra être demandée ainsi qu'une subvention si notre cheminement est retenu.

Alvéole: intervention de l'association sur notre commune en avril 2010. Le traitement des plantes invasives sur le Foron se fera en amont selon des critères bien précis (floraison, arrachage des racines, stockage puis incinération). Toute personne ayant connaissance de sites à traiter peut se faire connaître. L'intervention pour l'arrachage de la Berce du Caucase est prévue fin juin, début juillet.

Récupération eau de pluie: des devis ont été demandés et M. MOENNE étudie les propositions. A savoir, la contenance, le prix, le lieu de mise en place...

Erosion berges du Foron: demande de subvention à la commission environnement du Conseil Général: pas de subvention accordée pour les travaux sur une rivière qui ne fait pas partie d'un contrat de rivière.

Subventions fond Barnier et fond Feder: une étude complémentaire a été demandée afin de mettre en évidence la protection des biens et des personnes. Un technicien de la DDT est intervenu sur le site jeudi 29 avril pour ce complément d'étude. Voir pour faire appuyer notre dossier par un député. Si aucune subvention n'est accordée, la mairie réalisera des travaux réduits et prendra en charge le coût.

## COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Conseil d'Ecole: partenariat entre l'école et une association « Enfance et Partage » qui consiste à récupérer les cartouches d'encre vides des imprimantes.

Mme COUDURIER propose une révision des tarifs de la cantine du fait de l'augmentation du prix des repas et des charges (plus 4 % sur deux ans). Le prix pour les parents n'a pas changé depuis 2008. Il est donc proposé une augmentation de 2 % des tarifs. Il est rappelé que la commune prend en charge 50 % du prix de revient de ce service. En revanche, afin de ne pas pénaliser les parents au plus bas revenus, il est proposé de relever également de 2 % les tranches du quotient familial pour le calcul des tarifs. Le tarif de la garderie ne sera pas augmenté.

Une délibération, en ce sens, prise en juin pour application des nouveaux tarifs en septembre.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Réalisation du site internet: présentation du site à la prochaine réunion du Conseil, au mois de juin.

Bulletin Municipal: les articles des commissions sont faire

parvenir avant le 15 mai au plus tard. Le circuit de distribution a été révisé et sera donné prochainement aux élus.

La commission a reçu du SIFEAGE une somme de 200 euros d'aide suite à la plaquette diffusée dans le bulletin municipal contenant des conseils sur le tri sélectif.

Les journées jeunesse sont fixées du 05 au 10 juillet prochain. Les animations se mettent en place petit à petit. La prochaine réunion est fixée le lundi 10 mai à 20h30 à Arenthon. Prévoir le barbecue du samedi comme l'an dernier. Si des membres du Conseil sont disponibles lors de ces journées, elles sont les bienvenues pour encadrer une activité.

Rencontre avec un jeune de la commune en vue de l'emploi jeune sport-école. Il s'agit de M. Sébastien PORETTI. Cette personne interviendrait à partir du mois de septembre 2010. Un contrat de 26 heures par semaine sera réparti entre le sport, le soutien scolaire, l'informatique, préparation des journées jeunesse...

Bibliothèque: suite à la réunion du 29 avril 2010, M<sup>me</sup> Sylviane SETIF démissionne de son poste pour raisons personnelles. Mme J. FREMEAUX a suggéré la constitution de groupes de cinq ou six bénévoles pour prendre en charge un secteur défini et devient responsable de la bibliothèque.

## COMMISSION SOCIALE

Micro crèche: la synthèse du résultat de l'enquête est à disposition au secrétariat de la mairie. Un résumé de cette enquête sera inséré dans le prochain « Echo des îles ».

Présentation d'un budget de micro crèche par l'ADMR: il faudra bien réfléchir sur le mode de fonctionnement.

Epicerie: résultat de l'enquête (plus de 100 réponses) en cours de dépouillement par Mmes J. FREMEAUX, C. COUDURIER et Mme R. DORIER du FISAC.

Roses de la fête des mères: récupération des roses le vendredi 28 mai à partir de 18h00. Mme COUDURIER s'est renseignée sur le prix des roses. Il est retenu de prendre des roses de Hollande.

## COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Une rencontre avec un comité de pilotage en vue d'un échange culturel avec le département des Charentes-Maritimes a eu lieu récemment à l'initiative des quelques habitants du village. Une association « mer et montagne » va être prochainement créée. Une réunion publique sera organisée au début de l'automne. SYNDICAT D'EAU (Arenthon et St Pierre)

Un plan du réseau d'eau potable a été informatisé récemment. Un relevé numérique va s'intégrer à ces nouvelles données.

CCPR (Communauté de Commune du Pays Rochois)

Réunion à l'amphithéâtre de Saint Pierre pour tous les élus du Pays Rochois pour présenter le PLH (Plan Local de l'Habitat) Ce plan se fera en dix huit mois. Une commission va travailler sur le SCOT. Deux personnes du Conseil Municipal d'Arenthon seront sollicitées pour ce travail.

Mme C. BOEX signale que trois cent composteurs ont été distribués.

## QUESTIONS DIVERSES

La réunion programmée le lundi 10 mai pour faire le point sur les relevés de pollution et des étangs (prélèvement poissons) est reportée en juin.

9 juin 2010: sortie des + de 60 ans: visite des installations du Tunnel du Mont Blanc + repas en Italie + visite du musée des cristaux à Chamonix.

Chemin de Nabeau: demande d'un éclairage public. Un devis a été demandé.

Lotissement de Maclenay: une lampe en fin de ligne a été également demandée.



# Etat civil - depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010

## Naissances:



### **BERTHET Charlyne Julia**

Née le 02 avril 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)

Fille de Denis BERTHET

Et de Emmanuelle BIOLLUZ

Domiciliés : 321, Route de Fessy

### **SIMOND Sacha, César**

Né le 18 mars 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)

Fils de Hervé SIMOND

Et de Catherine BEVILLARD

Domiciliés : 336 route de Berny

### **MUFFAT ES JACQUES Maelyne, Léonie**

Né le 05 février 2010 à CHENE BOUGERIES (Suisse)

Fils de Grégory MUFFAT ES JACQUES

Et de Gwenhaela GLAHARIC

Domiciliés : 188 Lotissement les Vergers

### **POMMARD Nathan Robert Emile**

Né le 18 février 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)

Fils de Sébastien POMMARD

Et de Eloïse RIVIERE

Domiciliés : 305, Route de Reignier

*Il est à noter que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés, ces derniers doivent demander à la Mairie du lieu de naissance que soit transmis auprès de nos services l'avis de mention relatif à la naissance de l'enfant concerné; à défaut, l'inscription auprès des tables annuelles et décennales de notre Commune ainsi que la parution dans le bulletin municipal ne seront pas possibles.*

### **TRAN Timéo, José**

Né le 23 mars 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)

Fils de Anthony TRAN

Et de Elisète RAMOS ALVES

Domiciliés : 381 chemin des Peupliers

### **VANSTEENKISTE Loula**

Née le 15 mai 2010 à SALLANCHES (Haute-Savoie)

Fille de Laurent VANSTEENKISTE

Et de Dorothee Annie Béatrice LIMOUSIN

Domiciliés : 1696, Route de Lanovaz

### **DELAVENAY Théo**

Né le 19 mai 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)

Fils de Julien DELAVENAY

Et d'Estelle ZANFORLINI

Domiciliés : 142, Chemin des Corbières

### **PERRIN-CONFORT Bastien Alain Robert**

Né le 25 mai 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)

Fils de Sébastien PERRIN-CONFORT

Et de Sandrine GUILLOT

Domiciliés : 1830, Route de Thonon

### **ROBERT William Aurélio**

Né le 30 mai 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)

Fils de Jérôme ROBERT

Et de Nathalie GONZALEZ

Domiciliés : 1685, Route de Thonon

## Mariage:



### **Jessica DOMENICUCCI et Jean-Marie Philippe BRASIER**

Le 15 mai 2010

### **Suzanne DE OLIVEIRA et Yannick BELLADON**

Le 29 mai 2010

## Décès:



### **ANTHOINE Joseph, André**

MORELLE Alexis

### **GUERRAZ épouse GAUD Chantal, Marie Françoise**

CLERC épouse ROCH Juliette, Louise, Elise

EGG Peter Otto

CHARRIERE François

MELIN épouse BOURLON Jacqueline, Denise

TRONCHET veuve MONTESSUIT

Germaine, Jeanne, Marie

JAUNIN André Victor

le 9 janvier 2010 à Bonneville (74)

le 7 février 2010 à Arenthon (74)

le 12 mars 2010 à Arenthon (74)

le 7 mars 2010 à Bonneville (74)

le 28 mars 2010 à Arenthon (74)

le 30 mars 2010 à Ville la Grand (74)

le 8 avril 2010 à Arenthon (74)

le 14 avril 2010 à Sciez (74)

le 07 mai 2010 à Ambilly (74)